

# MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION  
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE

Janvier-Février 2024

N°1 - 29<sup>e</sup> année

## SOMMAIRE

PV du 6 SEPTEMBRE 2023 .....	5 à 9, 11 à 15
PV du 15 NOVEMBRE 2023 .....	15, 18 à 20, 22, 23, 32 à 34, 36, 37, 39, 40, 44, 46
Casino: .....	10, 24, 25, 45
Gastro: .....	26 à 31
Clin d'œil: .....	35
Artisans: .....	42 et 43



## ALAIN AFFLELOU

*Opticien et Acousticien*

### MONTREUX

Prenez rendez-vous  
en ligne



**AMSTEIN**  
BOISSONS  
SHOPPING

www.amstein.ch

**+ 4'000 BOISSONS**

Bières - Vins - Spiritueux  
Eaux minérales - Jus de Fruits

LUNDI - JEUDI : 8h30 - 12h00 | 13h30 - 18h30  
VENDREDI : 8h30 - 18h30 | SAMEDI : 9h00 - 17h00

#### MAGASIN DE ST-LÉGIER

Ch. de la Veyre d'en Haut B2 | 1806 St-Légier

#### MAGASIN D'AIGLE

Route Industrielle 8 | 1860 Aigle

## SORRENTINO



Buderus  
technique de chauffage SA

- Chauffage • Sanitaire • Solaire
- Datartrage • Pompe à chaleur • Pelets
- Bois • Ebouage • Dépannage

MONTREUX - SAINT-LÉGIER  
021 943 23 41  
079 321 01 01  
sorrentinosa@sunrise.ch

## CARLOS DA SILVA

**CONSTRUCTIONS SA**  
MAÇONNERIE - CARRELAGE  
PIERRE NATURELLE  
PEINTURE - PLÂTRERIE - BÉTON  
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS  
RÉNOVATIONS EN TOUS GENRES



076 564 25 48 • 021 960 14 46  
1815 CH-Montreux www.cdasilvasa.ch  
1852 CH-Roche info@cdasilvasa.ch

**LATINO**  
RESTAURANT & BAR  
RUE DU LAC 68, 1815 MONTREUX  
LATINORESTAURANT.CH  
Telf: 021 964 13 20



*La Riviera dans un verre*

www.lacavemontreuxriviera.ch

**JEWELLERY  
PALACE**  
voir page 48



## L'immobilier durable

www.bernard-nicod.ch

**BERNARD Nicod**

VEVEY

021 925 70 70

MONTREUX

021 965 44 44



## SoluTubes®

SA  
Assainissement de conduites



**STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION  
pour une eau propre et fluide!**

- > Nettoyage mécanique par sablage.
- > Revêtement intérieur par résine (colmate même les perforations cuivre).
- > Protection anti-corrosion garantie, sans entretien ultérieur.
- > Idéal pour conduites d'eau sanitaire, de chauffage (également au sol), piscines, etc.
- > Equipe de professionnels, compétente, expérimentée et dynamique à votre service.

1227 CAROUGE Rue J-Girard 24 T 022 368 30 04 F 022 368 30 07	1470 ESTAVAYER-LE-LAC ch. des Tenevières 19 T 026 664 00 04 F 026 664 00 07	1036 SULLENS Ch. du Verger 2 T 021 731 17 21 F 021 731 50 91	1895 VIONNAZ Av. du Léman 8 T 027 281 30 04 F 027 281 30 07
---	--	---	--

info@solutubes.ch • www.solutubes.ch



# Le Clos des Sources

Hôtel\*\*\* & Spa

 Alsace



Au croisement de la Route des Vins et du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, se découvre cette maison de charme alsacienne et familiale. L'atmosphère boisée du Spa de 1000m<sup>2</sup> et la cuisine gourmande et locavore de son restaurant viendront parfaire votre séjour bien-être.



Entre Strasbourg et Colmar  
2 rue de Rodern  
F-68590 Thannenkirch  
France

*Le Clos des Sources*

Hôtel\*\*\* Spa Restaurant

 Hôtel & Spa Le Clos des Sources

 leclosdessources\_officiel

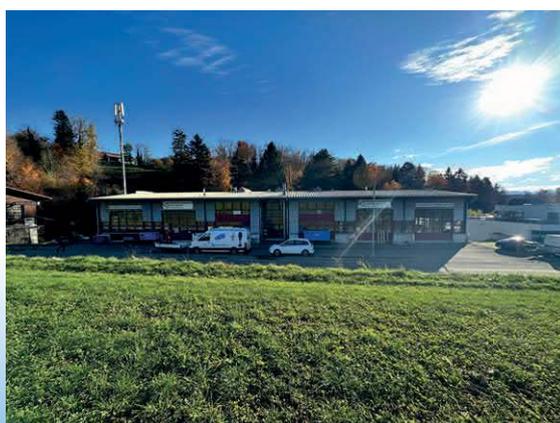
[www.leclosdessources.com](http://www.leclosdessources.com)

+33 (0)3.89.73.10.01

*Loin du monde, proche de l'essentiel*



GRUNDFOS  
 RÉPARATEURS  
 AGRÉÉS  
 GRUNDFOS



**Service entretien, vente, location, dépannage et révisions électro-mécaniques de pompes et moteurs, maintenance industrielle, groupes électrogènes**  
**vente et location, réparation et entretien matériel œnologique et bobinage.**

**Nous avons déménagé:**

**Route du Village 16 - 1070 Puidoux - Mail: info@kalec-motor.ch - Tél. 021 964.46.37**

## la Mobilière

Mobilière Suisse  
 Société d'assurances

**Agence d'Aigle**

Rue Margencel 7  
 1860 Aigle

**Gil Gomes**

Conseiller en assurances & prévoyance  
 Certifié Cicero. Membre n° 29597

T 021 925 28 32, M 079 104 72 85

gil.gomes@mobiliere.ch, www.mobiliere.ch/riviera

## EDITORIAL

### A la veille du 30<sup>e</sup> anniversaire

*Montreux Info-Ville* fait partie de la vie locale depuis **29 ANS**. Plus besoin de présenter ce support indispensable à la vie d'une ville et de ses villages. Distribué par la poste à tous les ménages, y compris dans les boîtes «Pub interdite». *Montreux Info-Ville* est le partenaire idéal qui vous permet d'accéder simplement à l'information politique, économique, culturelle et sociale.

*Montreux Info-Ville* est une revue que l'on ne jette pas tout de suite et sert bien souvent d'annuaire avec les commerces, restaurateurs, entreprises, artisans.

Depuis **29 ANS**, nous nous efforçons de donner le maximum de qualité pour sa présentation ainsi que sa belle tenue malgré les hausses de confection et distribution.

Grâce à nos annonceurs fidèles depuis toujours pour certains, je tiens à vous

adresser mes vifs remerciements pour votre contribution et soutien.

A vous lectrices et lecteurs, merci de penser à eux tout au long de vos achats, sorties, transformation et autres.

Ce numéro est avancé en raison du 14 février afin que vous puissiez les soutenir par votre présence ou par des bons cadeaux. Et, en ces temps de conflits et d'incertitudes, cette édition est couverte de cœurs afin de vous réchauffer quelque peu et vous faire rêver.

En 2024, *Montreux Info-Ville* paraîtra 5 fois.

Vive *Montreux Info-Ville*, ses lectrices et lecteurs et vous tous. Au 30<sup>e</sup>!

Bonne année.



Jean-Claude Doriot, Editeur

Une entreprise  
 familiale  
 proche de  
 vous



Av. Claude Nobs 14  
 CP - 1820 Montreux  
 T+41 21 966 00 66  
 montreux@publiaz.ch

**www.publiaz.ch**

Gérance  
 Rénovation  
 Courtage  
 Administration PPE  
 Expertise

EST. 1970

**TABASHOP**  
 MONTREUX

**Premium Cigars  
 & Accessories**

Online Shop

**WWW.TABASHOP.CH**



DEPOSITAIRE AGREE





**LES FLEURIDÉES**  
Création & décorations florales  
MONTREUX

Les Fleuridées Sàrl  
Tél. +41 21 963 01 01  
Rue de l'Eglise Catholique 6 - 1820 Montreux  
info@fleuridees.ch - www.fleuridees.ch

# MONTREUX INFO-VILLE

**Tirage:** 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

**Editeur, rédaction, publicité:**  
Info-Ville Sàrl, Case postale, 1820 MONTREUX,  
Tél. 079 210 59 49, E-mail: infoville@bluewin.ch  
**Site:** www.montreuxinfoville.ch

**Distribution:** Poste de Montreux

**Prochain numéro:** 25 juin 2024  
Dernier délai de remise de vos articles et annonces  
par e-mail pour le N° 3: 31 mai

**Soutien à Montreux Info-Ville:**  
**IBAN CH12 0900 00001710 6360 1**

**SC**  
**SC SECURITE**  
[www.scsecurite.com](http://www.scsecurite.com)

Intervention 24h/24h  
Protection de bien et de personne  
Evénements et manifestation  
Surveillance de chantier  
Vidéosurveillance  
Système d'alarme  
Biométrie et reconnaissance faciale

**protège vos biens et votre famille dès 85.- CHF/mois**

SC Sécurité Concept Sàrl | Case postale 232 | CH - 1820 Montreux 2 | +41 (0) 21 964 65 55 | info@scsecurite.com | www.scsecurite.ch

# Roman Mayer

— 1888 —  
HORLOGERIE • BIJOUTERIE • JOAILLERIE



Depuis 1888, de génération en génération, la famille Roman Mayer partage son amour du métier.

从1888起，一代又一代，罗曼梅尔家族分享并传承着他们对专业的热爱。

Since 1888, generation after generation of the Roman Mayer family have shared a love for their craft.

Начиная с 1888 года, из поколения в поколение, семья Роман Майер разделяет любовь к своему делу.

**ROMAN MAYER** • Avenue du Casino 39 • 1820 Montreux • +41 (0)21 963 34 24 • info@roman-mayer.ch • www.roman-mayer.ch

- PATEK PHILIPPE GENEVE
- Chopard
- OMEGA
- ZENITH
- FRANCK MULLER GENEVE
- HERMÈS PARIS
- RADO SWITZERLAND
- LONGINES
- FREDERIQUE CONSTANT GENEVE
- TISSOT
- HAMILTON
- REUGE
- FRED
- MARCO BICEGO
- dinh van PARIS
- FREYWILLE
- MORGANNE BELLO PARIS
- CLAUDE MEYLAN
- ck

**Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 6 septembre 2023 à 20 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux.**

Présences: 82 conseillères et conseillers sont présents.

Absents excusés: Mmes Lauraine Bally, Stefania La Spada, Suzanne Lauber Fürst, Anne Saito, Géraldine Torchio, MM. Alain Akiki, Eric Blazquez, Angelo Giuliano, Mario Gori, Olivier Mark, Cyril Pabst, Michel Posternak, Silvano Pozzi, Roland Rimaz, Pierre-Andé Spahn.

Absents non excusés: MM. Dario Guarnaccia, Cédric Marsens.

## 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JUIN 2023

### M. le Président

Merci à notre secrétaire du Conseil pour la rédaction de ce procès-verbal.

Concernant le procès-verbal de la séance du 21 juin 2023, y a-t-il des demandes de modifications?

La parole n'est pas demandée, je sou mets au vote l'approbation de ce procès-verbal.

**Le procès-verbal est accepté par 71 OUI et 1 abstention.**

## 2. ASSERMENTATION

### 2.1 De Mme Magalie SCHOR en remplacement de Mme Jessica RENEL (Les Vert.e.s), démissionnaire.

Mme Schor ayant eu un empêchement, l'assermentation aura lieu lors de la séance du 11 octobre 2023.

### 2.2 De M. Christian BÜRKI en remplacement de M. Michel ZULAUF (PS), démissionnaire.

### M. le Président

Le Bureau du Conseil s'est réuni ce jour à 19 h 30 et a vérifié et validé l'éligibilité de M. Christian Bürki en remplacement de M. Michel Zulauf (PS), démissionnaire.

Ainsi que le dispose l'article 6 de notre règlement, je vais procéder à l'assermentation de ce nouveau membre élu.

J'invite Monsieur Bürki à me rejoindre devant le pupitre et toute l'assemblée à se lever.

Je vous donne lecture du serment figurant à l'article 6 de notre règlement. À l'appel de votre nom, je vous invite à lever la main droite et à dire à voix haute: JE LE PROMETS!  
*Lecture de l'article 6.*

Monsieur Christian Bürki est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

*Applaudissements de l'assemblée.*

### M. le Président

Cette assemblée a entendu votre promesse, et vous faites désormais partie de ce Conseil. Je vous félicite pour votre élection. Vous pouvez à présent retirer votre diplôme de conseiller ainsi qu'un exemplaire du règlement du Conseil communal auprès de notre huissier, puis rejoindre les rangs de ce Conseil à la place qui vous plaira.

## 3. NOMINATIONS

### 3.1 D'un membre à la commission permanente «communication et organisation du Conseil communal» (CCO), en remplacement de M. Tal LUDER (UDC), démissionnaire.

### M. le Président

Le groupe UDC a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination?

### M. Murat Karakas (UDC)

Le groupe UDC propose la candidature de M. Murat Karakas.

### M. le Président

Le nombre de candidatures étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Murat Karakas. Y a-t-il des oppositions à cette proposition?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Murat Karakas élu membre de la commission permanente «communication et organisation du Conseil communal» (CCO), et je l'en félicite.

*Applaudissements de l'assemblée.*

### 3.2 D'un membre à la commission de gestion (COGEST), en remplacement de M. Tal LUDER (UDC), démissionnaire.

### M. le Président

Le groupe UDC a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer?

### M. Murat Karakas (UDC)

Le groupe UDC propose la candidature de Mme Catherine Morel-Roberti.

### M. le Président

Le nombre de candidatures étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement Mme Catherine Morel-Roberti. Y a-t-il des oppositions à cette proposition?

Ce n'est pas le cas, je déclare Mme Catherine Morel-Roberti élue membre de la commission de gestion (COGEST), et je l'en félicite.

*Applaudissements de l'assemblée.*

### 3.3 D'un membre à la commission de gestion (COGEST), en remplacement de M. Pascal ROSSIER (PLR), démissionnaire.

### M. le Président

Le groupe PLR a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer?

### M. Olivier Müller (UDC)

Le groupe PLR propose la candidature de M. Alain Akiki.

### M. le Président

Le nombre de candidatures étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Alain Akiki. Y a-t-il des oppositions à cette proposition?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Alain Akiki élu membre de la commission de gestion (COGEST), et je l'en félicite.

*Applaudissements de l'assemblée.*

### 3.2 D'un membre à la commission de gestion (COGEST), en remplacement de Mme Géraldine TORCHIO (Vert.e-s), démissionnaire.

### M. le Président

Le groupe les Vert.e-s a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer?

M. Florian Manzini (Vert.e-s)

Le groupe les Vert.e-s propose la candidature de Mme Claudia Hischenhuber.

### M. le Président

Le nombre de candidatures étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement Mme Claudia Hischenhuber. Y a-t-il des oppositions à cette proposition?

Ce n'est pas le cas, je déclare Mme Claudia Hischenhuber élue membre de la commission de gestion (COGEST), et je l'en félicite.

*Applaudissements de l'assemblée.*

## 4. CORRESPONDANCE

### M. le Président

Je vous donne lecture des courriers reçus à l'attention du Président du conseil ou du Conseil communal.

- 1) Un courrier daté du 6 août 2023 de M. Jean-Philippe Scalbert concernant l'édition 2023 du Montreux Jazz.
- 2) Relecture du email de M. Curchod «Présentation du rapport final de l'étude de fusion et la convention de fusion aux Conseils communaux» lu lors de la séance du mois de juin 2023.

- 3) Un doodle et une liste sont à disposition des conseillers pour s'inscrire à cette séance d'information.
- 4) Un courrier de l'Union des Villes suisses: «Enquête européenne auprès des membres des parlements des villes: Lettre de soutien»
- 5) La lettre de démission du Conseil communal de Mme Johanne Vetter
- 6) 2 emails de démission de M. Tal Luder, de la CCO et de la COGEST
- 7) Email de démission de la COGEST de Mme Géraldine Torchio
- 8) Email de démission de la COGEST de M. Pascal Rossier

## 5. COMMUNICATION DU BUREAU

### 5.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération de la motion de M. Olivier Mark «Pour que le Conseil communal reprenne la main en matière de logements à Montreux par un contrôle serré du travail municipal ». (Séance de commission le mardi 12 septembre 2023 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

Premier en liste: M. Vincent Haldi (ML).

**Membres:** Mmes Claudine Borloz, Stefania La Spada, Kyong-Won Schärer et MM. Ihab Al Jundi, Olivier Blanc, Claude-Pascal Gay, Antony Huys, Olivier Mark, Bernard Tschopp.

M. le Président ouvre la discussion.

#### M. Olivier Blanc (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une petite question à propos de l'intitulé, vous parlez de la commission chargée de la prise en considération ou non de la motion de M. Olivier Mark.

En lisant le PV de notre dernière séance du Conseil il ne s'agit pas de cela, il s'agit d'une commission qui statuera sur la recevabilité de la motion. Il me semble qu'il y a un malentendu à ce sujet ou du moins que cela nécessiterait une clarification.

#### M. le Président

J'ai reçu votre email M. Blanc, le problème pour moi, c'est que dans la procédure de notre règlement du Conseil communal, lorsque le Conseil statue que la proposition est recevable et qu'il la renvoie à une commission, il n'est pas possible de revenir en arrière. Il faudrait le faire en préambule, en constatant qu'elle n'est pas recevable et que le Conseil statue à ce sujet.

Or elle a été renvoyée en commission, je n'ai donc pas la possibilité d'empêcher son renvoi en commission. Si vous voyez un autre moyen de procéder, ou si je me trompe, je prends volontiers vos informations.

Il s'agit de l'article 102 et suivants. Le Conseil statue, il commence par discuter de la recevabilité. Une fois qu'il décide de renvoyer un objet en commission, c'est que ce dernier est considéré comme recevable.

#### M. Olivier Blanc (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne fais pas la même lecture de cet article, j'ai cru comprendre que, s'il y a un doute quant à la recevabilité, le Conseil peut statuer immédiatement ou renvoyer à une commission qui étudie la recevabilité. C'est dans ce cas de figure que nous nous trouvons. Je vous suggère de relire l'article à haute voix pour que tout le monde le comprenne.

#### M. le Président

Ce n'est peut-être pas très clair, car il y a la procédure et il y a le traitement. Pour le dépôt Article 102:

<sup>3</sup> *Le Conseil examine si la proposition est recevable. Si, après avoir entendu l'auteur, un doute subsiste, le Conseil peut:*

a) *statuer;*

vous n'avez pas statué lors du dernier Conseil – ou

b) *renvoyer la proposition à une commission ad hoc, qui demande à la Municipalité ses déterminations ; après le rapport de la commission ad hoc, le Conseil tranche.*

Je ne sais pas comment reformuler le fait d'envoyer à une commission l'examen de la recevabilité de cette motion, cela n'est jamais arrivé. Une fois que la commission siège, elle peut déterminer que ce n'est pas recevable

ou la Municipalité peut annoncer qu'elle rendra un rapport sur l'irrecevabilité de cette motion.

#### M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En tant que premier membre désigné, je pense que cela ne change pas grand-chose, cette commission peut siéger et se déterminera quant à savoir si cette motion est recevable ou pas. C'est à la Municipalité, lors de cette séance, de prouver que ce dépôt n'est pas recevable.

#### M. le Président

Je lis cet article de la même façon, mais si ce Conseil souhaite mettre en place une manière différente et plus formelle de procéder au traitement de ces objets, il faudrait passer par tous les points de l'article 102, car parfois nous sautons d'une lettre à l'autre, en interprétant notre règlement de manière approximative. Maintenant, la commission est nommée, et c'est à ses membres de nous rapporter si cette motion est recevable ou pas, puis au Conseil de voter.

Je ne peux pas supprimer la proposition, ni son renvoi en commission. Voulez-vous formellement trancher sur la recevabilité de cette motion?

#### M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous n'allons pas reporter cette commission au mois prochain simplement pour changer l'intitulé du titre de cette motion.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

### 6.1 Relative au service de l'urbanisme.

#### Mme Sandra Genier, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme indiqué dans un récent communiqué, Madame Lorraine Wasem, cheffe du service de l'urbanisme, quittera ses fonctions

## Prochain numéro 2024 - 19 avril version internet

**MONTREUX**  
**INFO-VILLE**

en 2024 x 5 parutions: 3 tous ménages et 2 en page sur internet

**No 1 – 8 février** distribution tous ménages  
**No 3 – 25 juin** distribution tous ménages  
**No 5 – 22 novembre** distribution tous ménages

**No 2 – 19 avril** en page sur internet  
**No 4 – 6 septembre** en page sur internet

au 31 janvier 2024 dans le cadre d'une réorganisation interne du service.

La Municipalité remercie encore sincèrement Madame Wasem pour son engagement en faveur de la Commune de Montreux et pour le travail qu'elle a accompli avec une grande conscience professionnelle et expertise technique durant les 13 années qu'elle a passées au sein de l'administration communale.

Madame Wasem a d'ores et déjà été libérée de son obligation de travailler, d'entente avec celle-ci, afin de favoriser la suite de sa carrière professionnelle. L'adjointe de la cheffe de service terminera également son activité à fin septembre. La Municipalité prendra les mesures utiles pour repourvoir les postes dans les meilleurs délais.

Afin d'assurer, durant cette période, le bon fonctionnement du service de l'urbanisme, des mesures organisationnelles ont été prises, en particulier:

- une société externe a été mandatée pour un appui technique en matière de police des constructions
- un avocat a été mandaté pour l'appui juridique
- le management est assurée ad interim par le chef du Service des travaux, avec une implication renforcée du Municipal Patrimoine, sport et urbanisme.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En complément à la communication dont vous venez de prendre connaissance, la Municipalité tient à apporter quelques informations relatives au fonctionnement actuel du service de l'urbanisme.

L'ensemble du personnel du service a été informé de la situation avant la communication publique par le Municipal patrimoine, sport et urbanisme, en présence du chef du service des ressources humaines, M. Martial Pidoux, et du chef du service des travaux publics, M. Enrico Bergonzo. Il leur a été expliqué que des moyens allaient être mis en œuvre afin de leur permettre de continuer d'assurer les prestations du service et de les accompagner dans leurs missions.

À cet effet, et comme évoqué dans la communication précédente, des soutiens techniques et juridiques externes ont été octroyés par la Municipalité. A l'interne de l'administration, tant le chef du service des travaux que plusieurs collaborateurs de son service ont été sollicités pour apporter un appui ponctuel. De même, le service des ressources humaines, notamment son chef de service et la répondante RH au service de l'urbanisme, sont en soutien actif et ont renforcé leur présence dans les locaux.

L'objectif à court terme est de stabiliser le service et de garantir les prestations. En parallèle, il s'agit de poursuivre les réflexions organisationnelles afin de doter le service des ressources nécessaires et adéquates à moyen et long terme afin de répondre aux enjeux considérables du territoire montreusien en matière d'urbanisme. Il apparaît cependant évident

que, le temps que l'ensemble des mesures se déploient et que les nouveaux engagements soient effectifs, il se peut que les délais de traitement soient temporairement rallongés. La Municipalité remercie d'ores et déjà la population et les nombreux partenaires pour leur compréhension à cet égard.

La Municipalité salue la disponibilité, la solidarité et le précieux soutien du personnel du service des travaux et des ressources humaines, ainsi que de leurs chefs de service.

Elle tient enfin et tout spécialement à souligner l'attitude irréprochable du personnel du service de l'urbanisme, qui a démontré une grande capacité de résilience et une dynamique très positive, malgré les implications de la situation sur leur quotidien professionnel.

La Municipalité remercie chaleureusement chaque collaboratrice et chaque collaborateur concerné pour leur engagement remarquable et remarqué durant cette période transitoire. Par ailleurs, la Municipalité saisit l'opportunité de cette communication pour vous informer que le jury chargé d'évaluer les offres des différents bureaux de mandataires pour l'élaboration du nouveau PACom a terminé son travail. La Municipalité pourra adjuger le mandat ce mois encore. Une fois l'adjudication confirmée, et sous réserve d'éventuels recours, la Municipalité communiquera le nom du bureau mandaté, la procédure et la planification intentionnelles, sous la forme d'un préavis à déposer cet automne, comme convenu avec le Conseil communal.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

# Super LOTO

## VENDREDI 8 MARS

Abonnements  
Traditionnels !  
Cartons agrafés !

# 2024

**Salle Omnisports Clarens 20h**

**FSG Montreux – Montreux-Volley CMMC et  
Rapid Montreux**

**Réservation conseillée au 079/621.93.08**



## GRAND LOTO PAR ABONNEMENT

**Vendredi 26 avril 2024**  
**à 20h00 au BOULODROME  
DE MONTREUX à Chailly/Montreux**

Ouverture des portes à 19h  
Début du loto à 20h  
**Prix de l'abonnement (20 tours): Fr. 60.-**  
Tous les prix seront rétribués en espèce  
Tirage au sort des abonnements

**8 séries royales**  
**6 séries super-royales**  
**6 séries impériales**

Abonnement disponible auprès de Dumas Pierre-Alain  
au 079 / 782 29 82 ou [pa.dumas@bluewin.ch](mailto:pa.dumas@bluewin.ch)  
Les abonnements seront à retirer au bureau du BouloDrome, le soir même du loto dès 18h00

Avec le soutien de




## 7. RAPPORTS DES COMMISSIONS AD HOC

7.1 Sur le préavis no 16/2023 (26/2023 \*) relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 395'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux de réfection de la toiture et de la structure du refuge communal des Grésalleys d'En-Haut. (Rapp. M. Laurent Gilliard).\* Correctif à la suite d'une erreur d'enregistrement lors du dépôt du préavis pour la séance du Conseil communal du 21 juin 2023.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### M. Laurent Gilliard (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 16/2023 de la Municipalité du 26 mai 2023 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 395'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux de réfection de la toiture et de la structure du refuge communal des Grésalleys d'En-Haut

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire

#### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la toiture et de la structure du refuge communal des Grésalleys d'En-Haut, tels que décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 395'000.- TTC au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;

4. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 350.00.3312 sur une période de 30 ans au maximum;

5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 78 OUI, 0 NON et 2 abstentions.**

7.2 Sur la prise en considération du postulat de Mme Stefania La Spada «Escaliers de Jacob» (Rapp. Mme Anne SAITO).

M. le Président ouvre la discussion.

### M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Madame La Spada ne peut malheureusement pas être présente ce soir pour défendre la prise en considération de son postulat, mais elle vous encourage et je vous encourage, ainsi que le groupe socialiste à prendre en considération ce postulat.

### M. Murat Karakas (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du 21 juin dernier, le groupe UDC avait pris position sur cet objet, puisque le postulat «mettre la place de la gare sur les bons rails» englobe déjà l'accès des escaliers de Jacob dans sa réflexion. Nous considérons que le postulat «escaliers de JACOB» n'a pas de valeur ajoutée, nous maintenons notre position et nous refuserons ou nous abstiendrons sur la prise en considération de ce postulat

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**M. Kelvin Kappeler (PLR)** – Président-rapporteur ad interim en l'absence de Mme Anne Saito

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Suite à ce tour du sujet nous votons l'approbation de ce postulat, en faisant confiance à la Municipalité pour qu'elle puisse traiter le présent objet au mieux dans un esprit de cohérence avec les espaces de la Gare. Le postulat est accepté à l'unanimité de 9 voix refus 0 abstention 0

**Le Conseil communal de Montreux accepte ce postulat par 66 OUI, 6 NON et 7 abstentions.**

## 8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 No 17/2023 relatif à la création d'un poste de délégué-e à la durabilité et d'un poste de délégué-e aux mobili-

tés. (Séance de commission le lundi 11 septembre 2023 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

Premier en liste: M. Fabien Willemin (DA).

Membres: Mmes Susanne Cornaz, Maria Cvetanovski, Christine Menzi, Laetitia Sivilis et MM. Nicolas Büchler, Christian Fürst, Simon Lepêtre, Benoît Ruchet, Fabrice Yerly.

M. le Président ouvre la discussion.

### M. Florian Manzini (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au nom du groupe des Vert-e-s je salue le préavis municipal relatif à la création des postes de délégué-e à la durabilité et de délégué-e aux mobilités. Nous nous réjouissons que notre exécutif propose des solutions concrètes pour gérer les problématiques d'aujourd'hui et de demain, et nous suivrons ce dossier avec grand intérêt. Merci de votre attention.

### M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Durabilité et mobilité. Voilà bien deux thèmes majeurs qu'il devient primordial de pouvoir gérer dans leur globalité. Notre Conseil ne s'y est d'ailleurs pas trompé puisque de nombreux objets ont été déposés par ses membres ces dernières années.

Adaptation à l'évolution climatique, préservation de la biodiversité, stratégie de mobilité et de stationnement, accompagnement des manifestations, espaces publics conviviaux sont autant de problématiques récurrentes que ces deux délégués pourront empoigner.

La mobilité apparaît comme une problématique source de complexité, avec l'augmentation de la population et des modes de déplacement, et la durabilité comme un défi majeur, pour que notre Commune reste accueillante, respectueuse de ses ressources et garantissant un avenir aux générations futures.

Le groupe socialiste accueille donc très favorablement ce préavis et souhaite bon travail à la commission. Merci pour votre attention.

### M. Christian Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité peut-elle fournir aux commissaires le nombre d'employés des deux dicastères mentionnés dans ce préavis?

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.2 No 18/2023 relatif au maintien du soutien au cinéma Hollywood par la reprise du bail par la Commune pour les cinq prochaines années. (Séance



**de commission le mardi 12 septembre 2023 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle des mariages, rue du Marché 8, à Montreux).**

Premier en liste: M. Philippe Morier-Genoud (SOC).

Membres: Mmes Ruth Bär, Valérie Calderini, Charlotte Chevallier, Carole Clavadetscher et MM. Alain Akiki, Emmanuel Gétaz, Pierre Loup, Olivier Müller, Pascal Rossier.

M. le Président ouvre la discussion.

### M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne souhaite pas réagir sur la composition de la commission, mais je souhaite obtenir une précision, car il est mentionné dans le préavis que nous pourrions discuter avec les exploitants de Cinérive, je voulais juste m'assurer que nous pourrions avoir le plaisir d'avoir une ou un représentant de cette société lors de la séance de commission.

### M. Philippe Morier-Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Avant de se réunir, la commission souhaiterait pouvoir avoir accès aux comptes de Cinérive, s'il est possible de les mettre à disposition.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 9. DÉVELOPPEMENT DES MOTIONS ET DES POSTULATS

### 9.1 Motion de Mme Claudia Hischenhuber «Verdir nos préaux» Mme Claudia Hischenhuber (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

En me promenant dans notre ville, j'ai remarqué que la plupart de nos écoles sont entourées des surfaces très minéralisées. L'endroit qui m'a choqué le plus est le Collège de Clarens-Gare. La seule végétalisation consiste en deux arbres, un petit et un grand. Le sol autour du grand arbre est pavé ce qui empêche le développement de toute verdure. En regardant une photo de 1886 de la même école, j'ai découvert à ma grande surprise une belle rangée d'arbres et plein d'autres plantes ! Entre parenthèse, il y a aussi un grand potentiel de faire nicher sous l'avant-toit les Martinets noirs qui volent autour de l'établissement chaque année.

Des sols imperméables avec peu d'ombre et peu de végétation font mauvais ménage avec des températures toujours plus extrêmes avant et après les vacances d'été.

Pourtant, le Canton de Vaud traite le problème de la végétalisation des préaux dans son plan climat et dans son plan d'action Biodiversité 2019-2030 et il souhaite renfor-

cer le thème de la biodiversité dans l'enseignement obligatoire. On peut lire: «Les cours d'écoles souvent très minéralisées sont des surfaces qui offrent un potentiel pour restaurer la biodiversité et lutter contre les effets des changements climatiques.

Des aménagements favorables à la biodiversité offrent également un meilleur cadre d'apprentissage et peuvent même devenir un support pédagogique.»

Certes, il y a quelques contraintes causées par la construction des préaux au-dessus de locaux. Mais en regardant chaque cas, on peut imaginer pas mal de possibilités de verdir nos cours d'école dans le but de lutter contre les îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité.

Pour encourager les établissements scolaires et les communes, il y a même des subventions pour des aménagements en faveur de la nature sur les sites scolaires (plantation d'arbres, haies indigènes, dégrappage d'un préau, plan d'eau, etc.)

Il existe aussi une fiche pour la végétalisation des sites scolaires qui comprend des conseils de mise en œuvre, les principes généraux, les bonnes pratiques et les aménagements possibles en fonction des espaces.

Je ne vais pas vous lire cette fiche de 6 pages, mais je me permets de citer tous les objectifs de cette végétalisation:

Promouvoir une démarche environnementale durable dans les aménagements scolaires:

- Préserver et promouvoir la biodiversité locale;
- Renforcer l'arborisation aux abords immédiats des établissements;
- Gérer les eaux de pluie à ciel ouvert;
- Réduire les impacts environnementaux des infrastructures;
- Intégrer les aménagements extérieurs comme supports pédagogiques pour sensibiliser élèves et grand public à l'environnement et la biodiversité;
- Offrir des espaces extérieurs végétalisés conviviaux aux utilisateurs hors temps scolaire et apporter une nature qualitative de proximité;
- Améliorer la santé publique et la qualité de vie en participant à la lutte contre les îlots de chaleur et la pollution atmosphérique. Finalement, j'aimerais mentionner que plu-

sieurs communes ont déjà passé à l'action, comme la commune de Vevey qui a mis dans son plan climat la végétalisation des sites scolaires et planifie sa mise en œuvre dès l'année prochaine (point R.T.21 Revaloriser les préaux d'école (arboriser et perméabiliser les sols)) ou la Commune de Villeneuve qui a fait une action concrète pour «chasser le bitume dans les cours d'école».

Par conséquent, je demande avec cette motion à la Municipalité de bien vouloir étudier toute possibilité d'amélioration de la végétalisation et de promotion de la biodiversité sur les terrains des écoles montreu-siennes.

Je vous remercie de l'attention que vous portez à cette motion et je souhaite qu'elle soit renvoyée pour discussion à une commission du conseil.

### M. le Président

J'ouvre la discussion sur la recevabilité de la proposition ainsi que le dispose l'article 102 alinéa 3 de notre règlement.

La motion étant jugée comme recevable par ce Conseil, y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission?

*Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de la motion en commission.*



**GLOBE**  
MANAGEMENT  
EVENTS & CONSULTING

**MYRIAM DAFFLON**  
CONSULTANT  
PROMOTEUR ÉCONOMIQUE

---

**M +41 79 343 48 78**  
**BLUEWORLD@BLUEWIN.CH**

**GLOBE 11**  
MANAGEMENT EVENTS & CONSULTING  
ROUTE D'ANZÈRE 55  
CH-1972 ANZÈRE (VS)

# ROCK TRIBUTE FESTIVAL

**VENDREDI 19 AVRIL 19H30**

**TÉLÉPHONE TRIBUTE**

Mégaphone

**GOLDMAN TRIBUTE**

Non Homologué

**JOHNNY HALLYDAY TRIBUTE**

Merci Johnny

**SAMEDI 20 AVRIL 19H30**

**THE DOORS TRIBUTE**

The Doors Revival

**LED ZEPPELIN TRIBUTE**

Mothership

**PINK FLOYD**

E.C.H.O.E.S

**CONCERTS • ANIMATIONS • EXPOSANTS • BARS • FOOD**

**VOTRE SOIRÉE dès CHF 49.-**

Billetterie : [www.casinodemontreux.ch](http://www.casinodemontreux.ch)

## CASINO BARRIÈRE MONTREUX

RUE DU THÉÂTRE 9 • 1820 MONTREUX

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.  
GAINS, CADEAUX, BOISSONS À L'EXCEPTION DES SPIRITUEUX ET ALCOPOPS.  
JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DÉPENDANCE. APPELEZ LA LIGNE SOS-JEU 0800 040 080 (GRATUIT ET ANONYME).

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter de cette motion.

## 9.2 Motion de M. Olivier Müller «Aménager sans attendre des points de baignades attractifs entre Territet et Clarens»

### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Suite aux réponses à mon interpellation dont il sera question au point 10.1 de l'ordre du jour, je me suis pour ainsi dire retrouvé le bec dans l'eau et j'ai eu le sentiment qu'on cherchait à noyer le poisson par rapport à une offre de baignade au centre de Montreux dont on ne peut pas dire qu'elle inonde nos rives. Aujourd'hui, entre les projets tombés à l'eau, les projets qui nagent en eaux troubles cantonales, les projets sortis des fonds lacustres, les pétards mouillés et peut-être même les pets dans l'eau, on peine à faire la différence entre les projets qui coulent de source, les projets vagues et les vagues projets et ce n'est pas les réponses un peu trop flottantes données par la Municipalité qui permettent de voir sereinement au large.

Ces dernières années, les réalisations d'aménagements de baignades urbains ont explosé dans le canton et autour du Léman. Les citoyens aiment se jeter à l'eau et cette tendance n'est pas près de se tarir. Les aménagements attractifs ne manquent pas, par exemple avec la nouvelle plage publique des Eaux-Vives à Genève, la fantastique plate-forme de baignade à Ouchy, les plages flottantes à Morges dès 2024, la rénovation de la plage des trois jetées

à Nyon, le réaménagement de la plage à Yverdon, et tout près de chez nous, les très sympathiques decks à La-Tour-de-Peilz et à Vevey, voici autant d'exemples achevés ou récents de projets de baignade qui n'ont visiblement eux pas pris l'eau. Même au petit port de Veytaux, une échelle et une petite douche suffisent déjà au bonheur des gens. Alors ce qui peut se faire ailleurs pas si loin doit aussi pouvoir se faire à Montreux.

Arpentant les quais de Montreux-Centre depuis de nombreuses années, armé de mon plus beau maillot de bain et rentrant le ventre autant qu'il est possible de le faire, Ayant constaté de quelle manière les petits et grands se jetaient au lac lors de la semaine de canicule du mois d'août de cet été, j'ai la plus grande conviction qu'il y a un très fort intérêt public, en particulier des montreusiennes et montreusiens du centre, pour ce type d'aménagements. Avec les canicules qui vont se rapprocher, j'ai aussi le sentiment qu'il y a une certaine urgence à pouvoir proposer cela à notre population. Une volonté politique forte doit nous permettre de nager dans le bonheur au lieu de perdre pied et de se noyer administrativement avec ces projets.

La présente motion demande à la Municipalité d'aménager rapidement plusieurs points de baignades attractifs, fixes ou

amovibles, entre Territet et Clarens et qui offrent suffisamment de confort, d'espace et de sécurité.

Si ce conseil accepte le renvoi en commission, je me permettrais de vous présenter quelques-uns des exemples précités et quelques propositions. Cela serait également l'occasion pour la Municipalité d'apporter un peu d'eau à son moulin et de présenter aux commissaires les opportunités saisies et de présenter les projets concrets, j'insiste sur ces mots, les projets concrets, en cours d'études en indiquant leurs horizons de réalisation.

Afin de mettre un peu d'eau dans mon vin, je demande le renvoi de cette motion à une commission, qui sera définie lors de la prochaine séance.

### M. le Président

J'ouvre la discussion sur la recevabilité de la proposition ainsi que le dispose l'article 102 alinéa 3 de notre règlement.

La motion étant jugée comme recevable par ce Conseil.

Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission?

*Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de la motion en commission.*

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain conseil pour traiter de cette motion

## 10. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

### 10.1 Réponse à l'interpellation de M. Olivier MÜLLER «Faudra-t-il attendre une génération entière pour enfin pouvoir se baigner au centre de Montreux?».

M. le Président ouvre la discussion.

#### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne vais pas faire le débat de la commission qui sera nommée pour ma motion, mais je suis étonné de certains points, quand je lis la réponse de la Municipalité.

Quand je lis au chapitre de la sécurité qu'un point de baignade impose une surveillance aux heures d'ouverture c'est faux, nous pouvons très bien aménager un emplacement de baignade sans surveillance et l'indiquer, c'est ce qui se fait à Ouchy.

Je suis étonné de lire que la Municipalité «souhaite» se doter d'une stratégie, qui sera «vraisemblablement» sous la forme d'un plan d'affectation. Je suis étonné que les réponses soient au conditionnel et que nous nous posions encore des questions pour savoir comment nous devons faire, j'attendais une réponse plus formelle et plus claire.

Concernant une vision régionale pour les points de baignade, je comprends que nous ayons envie d'avoir un plan directeur des rives, mais je pense que l'autonomie communale fait que nous pouvons choisir des solutions à Montreux, sans forcément avoir une vision régionale des points de baignade.

Sur les points de baignade, au droit de la piscine du Casino, il est écrit que cet accès entre en conflit avec le plan du ski nautique qui n'est pas d'actualité, visiblement la réponse diffère un peu de celle de l'année passée. Je pense que nous aurons l'occasion d'en parler lors de la commission.

Pour la question 9: *Quel est l'état d'avancement des négociations avec le Canton par rapport à il y a un an et qu'est-ce qui a pu être fait depuis juin 2022?*

La réponse de la Municipalité est: *Il n'y a pas d'élément nouveau depuis juin 2022.*

Même si la balle est peut-être au Canton, cela aurait quand même été l'occasion, en 1 année, de pouvoir le relancer au moins une ou deux fois et d'apporter les éléments de cette démarche à cette question.

Je me réjouis de discuter quelques éléments de cette interpellation lors de la séance de commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### 10.2 Réponse à l'interpellation de Mme Kyong-Won SCHÄRER «Livrélo».

M. le Président ouvre la discussion.

#### Mme Kyong-Won Schärer (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse, j'espère vivement que les échanges avec les prestataires de livraisons à vélo aboutissent bientôt à des résultats concrets et je me permettrai de vous demander des nouvelles régulièrement, quant à l'avancement du projet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### 10.3 Interpellation de M. Vincent HALDI «Etat des lieux au Service de l'Urbanisme».

#### M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le laconique et très pudique communiqué de presse de la Municipalité du 25 août dernier concernant le départ de Mme la Cheffe de Service de l'Urbanisme, a suscité pour ma part et comme je l'imagine chez de nombreux autres de mes collègues un grand nombre d'interrogations, m'amenant à poser les questions suivantes à notre exécutif:

En préambule je tiens à dire que certaines de mes interrogations ont trouvé partiellement réponse par le biais des communications municipales, mais je vais tout de même développer mes questions.

1. Quelles sont les raisons réelles ayant amené la Municipalité à se séparer de Mme la Cheffe de service SU?
2. Ladite cheffe de service a-t-elle commis des fautes ou des manquements lourds dans le cadre de son activité professionnelle au sein du service SU depuis que celle-ci a pris la tête de ce service en 2018?
3. Pouvez-vous me confirmer que la dernière adjointe à la cheffe de service n'occupe plus ce poste à l'heure actuelle?
4. Combien de collaborateurs du service SU ont été remplacé à ce jour, comparativement à l'organigramme du service, fourni à la Commission de Gestion il y a moins d'une année et figurant au Rapport de Gestion 2023?
5. Merci de me décrire de manière précise et exhaustive de quelle manière et par quels collaborateurs, le Service de l'Urbanisme est-il actuellement géré et dirigé?
6. Comment et par quel profil, la Municipalité entend-elle remplacer la dernière cheffe de service SU?
7. Quel impact, le départ de Mme la Cheffe de service a-t-il sur le calendrier, tel que présenté et approuvé par ce conseil, d'appel d'offres recherchant un partenaire pouvant réaliser l'entier des études visant à réaliser un futur PACom pour notre commune?
8. Les démarches en lien avec ledit calendrier ont-elles pour l'heure été respectées?
9. La Municipalité estime-t-elle avoir tardé à résoudre les problématiques concernant la collaboratrice principale du service SU, problématiques relevées depuis déjà de nombreuses années, tant par des membres de ce conseil que par la Commission de Gestion qui les a relevés sur deux années de son exercice?
10. Dans le cadre du processus profond de réorganisation interne du service SU, la Municipalité envisage-t-elle également une redistribution municipale de ce dicastère?

M. le Président ouvre la discussion.

#### Mme Sandra Genier, Municipale

Monsieur le Président, Monsieur l'interpellateur, Mesdames et Messieurs, Dans le cadre des informations qu'elle fournit, la Municipalité doit toujours veiller au respect des intérêts privés et publics prépondérants. En particulier dans son rôle d'employeur et, comme toute personne qui a déjà été en position de devoir gérer du personnel le sait, la Municipalité doit respecter ses obligations et préserver les intérêts de ses collaboratrices et collaborateurs. Aussi la Municipalité se permet de renvoyer l'interpellateur à la communication publique effectuée et aux communications de ce jour.

Comme jusqu'à présent, la Municipalité continuera d'informer le Conseil communal sur tous les éléments pertinents et utiles qu'elle peut légalement lui fournir. Je vous

remercie.

#### M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci Madame la Municipale RH, je m'attendais simplement à avoir une réponse du Municipal en charge du service de l'urbanisme.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### 10.4 Interpellation de Mme Anne DUPERRET «Bouchons à Montreux».

#### Mme Anne Duperret (PLR)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers collègues.

Un jeudi du mois d'août, un accident sur l'autoroute provoque une augmentation de la circulation à Montreux... Je rentre péniblement de Villeneuve et j'arrive chez moi à Clarens ouff il est 19 heures! Mais une urgence m'oblige à ressortir, un doudou oublié chez Mamy c'est une urgence. Je dois me rendre à Brent... impossible de monter par la rue Gambetta et l'avenue de Chailly, tout est bloqué aussi bien à la montée qu'à la descente. Je prends donc l'avenue Rambert, l'avenue de Belmont et la route des Colondalles! Alors là... c'est évidemment aussi bloqué à la descente, mais le pompon, c'est la montée, nous ne sommes qu'une dizaine de voitures donc pas de quoi créer un bouchon??? ben si... les potelets chantés par mon collègue Lionnel Winkler empêchent de croiser... de temps en temps, une voiture qui descend laisse passer un ou deux véhicules qui montent.



Et une question me vient à l'esprit... j'ai le temps de réfléchir en m'arrêtant tous les 2 mètres, qu'en est-il du passage des secours dans cette situation, Police, Pompiers, Ambulance... Ah mais ils peuvent peut-être prendre le train...

Je pose donc à la Municipalité les questions suivantes:

1. Ce sont des mesures provisoires, quand aurons-nous les constats?
2. Comment feraient les secours pour rejoindre les hauts de la commune?
3. Ont-ils été doté d'hélicoptères pour accéder à Brent, Chernex ou aux Avants? Très certainement la Municipalité dans sa grande sagesse a réfléchi à une solution.

Je serai curieuse de la connaître pour me rassurer. Je vous remercie de vos réponses.

M. le Président ouvre la discussion.

#### M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Madame l'interpellatrice, Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions de votre interpellation puisque les problèmes de circulation générale à Montreux font aussi partie des préoccupations de la Municipalité, laquelle souhaite avec votre soutien tenter de trouver des solutions sur le long terme. Avec l'urgence du doudou, vous montrez parfaitement les difficultés qui peuvent survenir au quotidien dans le contexte du trafic de transit. Plus généralement, vous dépeignez remarquablement la difficulté potentielle de la circulation à Montreux, à mettre en rapport avec la topographie du territoire, l'étroitesse de la voirie, le transit et les nuisances subies par les riverains de ces axes. A titre privé, pour y remédier, la solution la plus évidente pourrait être de s'assurer que doudou est bien présent au moment du départ, ou mieux par sécurité, de dupliquer ledit doudou.

Ce qui n'empêche qu'à titre public une véritable politique de mobilité basée sur une analyse factuelle de notre territoire doit être mise en place, ceci en vue de répondre aux besoins de la mobilité des Montreusiennes et Montreusiens, offrir des choix et cadrer le trafic de transit notamment. C'est, vous en conviendrez, une problématique délicate puisqu'elle concerne chacune et chacun dans son quotidien et peut avoir une influence considérable sur la qualité de vie.

Nous comptons toutefois bien y apporter les solutions nécessaires et le préavis sur l'engagement d'un délégué aux mobilités participe évidemment de cette volonté.

Ce besoin est d'autant plus important dans le contexte où il est souhaité, et ce souhait est partagé par votre Conseil, de réaliser au plus vite un nouveau PACom qui donnera l'opportunité à Montreux de construire de nouveaux logements. Pour que la qualité de vie demeure attractive dans la commune, l'accueil, dans de bonnes conditions, des habitants et emplois est subordonné à l'établissement de conditions-cadres appropriées. Une vision stratégique des mobilités fait partie, notamment, des besoins identifiés.

Nous répondons de la manière suivante à vos questions:

1. Ce sont des mesures provisoires, quand aurons-nous les constats?

Plusieurs habitants de la route des Colondalles avaient signalé depuis quelques années les dangers liés au trafic motorisé, et les constats effectués sur site ont confirmé les dangers et la non-conformité de ces visibilitées. Le dispositif actuel validé par le Canton et mis en place à titre d'essai consiste à alterner les obstacles en amont et en aval de la route, afin de réduire la vitesse des véhicules montants et de sécuriser les débouchés des piétons et des parcelles privées situées en amont de la route.

Un sondage a été élaboré afin de recueillir l'avis des riverains avec délai de réponse au 31 août 2023. La prochaine étape à mener, d'ici la fin de l'année, consiste à l'analyse des réponses et des divers retours d'expériences de cette phase test, y compris les résultats de comptages effectués.

Sur cette base, un projet d'aménagement définitif avec des modifications pourrait être étudié. Bien entendu celui-ci devrait préalablement être validé par la DGMR (direction générale de la mobilité du canton de Vaud) et suivre une procédure de mise à l'enquête conformément à la loi sur les routes.

### 2. Comment feraient les secours pour rejoindre les hauts de la commune?

Les secours utilisent également le réseau routier pour se déplacer sur le bas comme sur les hauts. Il existe un plan de mesures de déviations, le plan DELESTA, que la protection civile peut mettre en place pour assurer la déviation des automobilistes dans les meilleures conditions en cas de problème sur l'autoroute.

Vous avez parfaitement raison, il y a parfois des conflits d'usage entre les secours et la circulation dense sur notre réseau routier, dans ce scénario le socle sécuritaire de base est toujours prioritaire.

Des cas particulièrement marquants pour les esprits se produisent durant le Marché de Noël à Montreux ; le Canton exigeant des mesures spécifiques, nous étudions la possibilité d'introduire à certaines heures de cette grande manifestation, des fermetures de rues à la circulation, laissant la voie libre aux services prioritaires et aux transports publics. Cela nécessiterait néanmoins d'importantes ressources humaines et financières pour être mis en œuvre.

### 3. Ont-ils été doté d'hélicoptères pour accéder à Brent, Chernex ou aux Avants? Très certainement la Municipalité dans sa grande sagesse a réfléchi à une solution. Je serais curieuse de la connaître pour me rassurer.

Sachant que vous évoquez la «sagesse» de la Municipalité et appelez à des solutions, la Municipalité rappelle qu'elle vise à assurer tant la sécurité que la qualité de vie des Montreusiennes et Montreusiens et que dès lors, en cohérence avec ces préoccupations, elle ne peut que faire appel à son tour à votre grande sagesse et vous inviter à soutenir ce qu'elle entend mettre en œuvre pour remédier à ces situations. Bien que ceci nécessite travail et engagement sur le long terme, nous espérons que cette réponse puisse vous rassurer.

Pour terminer, sans doute serez-vous davantage rassurée d'apprendre que certes, non pas l'ASR, mais d'autres partenaires de secours et de sécurité sont dotés d'engins volants... Ceux-ci, de par leur nature, sont utilisables sur l'ensemble du territoire de la commune incluant les trois localités que vous citez comme des zones éloignées ou dangereuses d'accès en altitude. Moyennant un principe de proportionnalité qui relève de l'appréciation desdits services de secours, il paraît dès lors techniquement plausible de mettre en œuvre le sauvetage dudit doudou par ces dits engins volants. Nous vous invitons dès lors à interpeller l'ASR à propos des moyens à disposition et des collaborations mises en place dans le cas où vous souhai-

riez obtenir plus de détails, que lors de cette réponse orale. Nous estimons ainsi avoir répondu à la présente interpellation.

### Mme Anne Duperret (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais juste préciser que pour moi ce n'était pas un problème j'avais le temps. Je me posais simplement la question sur la manière dont des secours feraient pour arriver en haut. Il est vrai que j'étais dans les bouchons, j'avais la radio et ma petite fille attendait tranquillement à Brent, je n'étais pas en urgence absolue, mais je ne sais pas comment les véhicules de secours auraient pu atteindre les hauts de la commune et c'est pour cela que je pose la question.

### M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité partage ces préoccupations et comme nous venons de l'exposer, elle souhaite mettre en place des mesures, notamment dans le cadre des manifestations qui engendrent des nuisances de ce type-là, et qui pourraient représenter un risque pour le socle sécuritaire de base. Les réflexions sont en cours par rapport à cela et comme indiqué précédemment, en cas spécifiquement de bouchon sur l'autoroute, il existe d'ores et déjà un plan qui peut être mis en œuvre pour ce contexte.

### M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis obligé de réagir étant pompier et membre du DPS depuis bientôt 20 ans. J'ai déjà fait des remarques sur ce problème et je pense qu'un jour, c'est triste à dire, mais il faudra des morts et je viendrai avec une interpellation en vous posant la question: aurions-nous pu éviter cela? et votre réponse sera que l'étude se termine à la fin de l'année et là peut-être que nous aurons une réponse.

Juste pour que vous soyez conscient, la dernière fois, nous n'avons même pas pu sortir un camion de la caserne, car il y avait un bouchon devant. Ce que beaucoup de gens ne savent pas c'est que nous sommes des miliciens, il n'y a pas de professionnels, moi je suis chauffeur de camion, et depuis Chernex il me faut 20 à 30 minutes pour arriver à la caserne, le camion va sortir 30 minutes plus tard parce qu'il faut 30 minutes pour descendre, je vais peut-être descendre à pied ou courir et je serai plus vite en bas.

Ce problème est là et nous le répétons, mais cela ne bouge pas, faut-il vraiment attendre des morts?

DELESTA c'est bien joli, mais faites quelque chose. Faites une piste de la rue du Midi jusqu'au collège de Montreux pour que les camions puissent se déplacer.

On ne bouge pas, nous attendons un mort, mais c'est notre société tant qu'il n'y a pas de mort personne ne bouge.

### M. Christophe Lombardo (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'engage vivement la Municipalité à faire un sondage, non seulement des riverains, mais aussi des usagers. Avant la fin de l'année peut-être.

### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de réagir, vu qu'il y a un plan DELESTA quand est-il activé étant donné que l'autoroute était complètement bouchée et pourquoi cela n'a pas fonctionné?

### M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis en peine pour vous donner davantage de précisions, cette décision appartient aux services de sécurité ; ce soir je ne peux pas vous répondre en vous donnant les paramètres qui sont pris en compte pour l'enclencher ou pas. Ce qui est sûr, c'est que les services de sécurité suivent la situation et en cas de nécessité le mettent en œuvre.

Ce type d'interpellations devraient être redirigées vers l'ASR.

### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je pose la question «quelles sont les conditions pour faire que ce plan DELESTA existe» et je demande une réponse pour le prochain Conseil, s'il vous plaît merci. Si vous le souhaitez je peux poser ma question par écrit.

### M. le Président

Monsieur Müller, je vous demande de passer par un objet réglementaire vu que nous sommes dans la discussion de la réponse à l'interpellation d'une autre autrice.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### 10.5 Interpellation de M. Yvon WELTE «Esplanade de Territet bis».

### M. Yvon Welte (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'esplanade de Territet inquiète toujours les habitants de Territet mais rassurez-vous car les dégâts de rouille que j'ai signalés lors de ma dernière interpellation du 5 avril ont été réparés cet été par les CFF. La rouille qui était apparue sur le perron modifié en 2017 était due au contact acier/béton qui avait fait rouil-

ler le bas des deux poteaux. J'avais vu cela par hasard en passant par les escaliers pour aller prendre le train à la dernière minute. J'ai alors tout de suite prévenu la commune. Tout ceci a trainé un certain temps comme la commune n'est pas responsable de la partie perrons. C'est ce qu'on m'a expliqué lors de mon interpellation dont j'ai finalement aussi envoyé une copie aux CFF. Comme je n'avais rien entendu de Berne j'ai finalement aussi dû téléphoner au CFF pour qu'ils la lisent. Ils ont alors très vite réagi. Ce qui a permis d'enlever la couche de rouille sans trop affaiblir les deux poteaux de soutien de l'entrée de l'esplanade côté Montreux.

Ils ont donc encore pu réparer les dégâts de rouille à temps sans devoir remplacer les poteaux. On se demande bien évidemment pourquoi c'est moi et pas les CFF qui ont vu cela lors de leurs contrôles des voies passant juste à côté. Quoi qu'il en soit ce sont maintenant les CFF qui sont devenus un peu inquiets et m'ont demandé pourquoi on n'avait pas encore commencé par la rénovation de l'ensemble. C'est une bonne question que je me suis aussi déjà souvent posée car j'ai même failli tomber un jour de dix mètres de haut dans les arbres du bas lorsqu'une main courante complètement rouillée avait encore juste tenu pour me retenir au dernier moment. Je voulais en fait me pencher par dessus la barrière pour voir si le dessous de l'Esplanade était aussi rouillé que les poteaux!

Non on ne peut plus continuer ainsi et il faut maintenant démarrer un vrai projet en utilisant les rapports des études que la commune a fait faire en 2019. Ce ne sera pas si facile que ça car je viens d'apprendre par M. Calcagno, le chef de l'équipe de réparation des CFF, qu'il doit contacter les 3 propriétaires pour cette réparation. Et espérons une suite pour les autres parties rouillées qui sont probablement trop cachées pour être facilement vues.

Les 3 propriétaires actuels:  
Régie Furer pour la partie garage qui est à l'extrémité côté Villeneuve

Jean Jacques Grivet qui a acheté le musée de l'Audiorama pour la partie du milieu

Et pour finir la plus grande partie côté Montreux qui devrait appartenir aux CFF eux-mêmes. Je me permets donc à poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. La Municipalité a-t-elle vraiment réfléchi à ce qui va se passer pour la suite?
2. Qui va maintenant financer la rénovation?
3. Comment la Municipalité compte-t-elle pouvoir réagir assez vite avec trois copropriétaires dont le principal ne semble pas vouloir se manifester?
4. Peut-elle alors s'appuyer sur le projet initial qui a été annulé par Berne en 2016 (avec ma complicité) et en faire un projet de rénovation?

Je remercie d'avance la Municipalité pour la réponse qu'elle devra bien apporter à la pré-

sente interpellation ainsi que notre noble assemblée pour l'attention portée à ces quelques phrases. Une réponse par écrit serait préférable pour laisser une trace pour les futures interpellations.

### M. le Président

M. Welte, je vous rassure, si la réponse est donnée oralement, elle figurera au PV, vous aurez tout loisir de relire les réponses municipales.

M. le Président ouvre la discussion.

### M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'Interpellateur,

La Municipalité répond ainsi à la présente interpellation:

1. *La Municipalité a-t-elle vraiment réfléchi à ce qui va se passer pour la suite?*

Nous nous permettons de rappeler quelques éléments qui ont été développés en réponse à l'interpellation de votre ancien collègue M. Staeger du 23 juin 2021, je cite: *l'Esplanade fait l'objet d'un droit de superficie inscrit au registre foncier le 6 février 1981, grevant la parcelle 5290 de Montreux propriété des CFF.*

*Cette servitude a été constituée pour une durée de 60 ans et restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2041. Une charge foncière d'entretien de terrasse a également été constituée le 6 février 1981, à charge de la parcelle 6381 qui est l'ancien Audiorama, de la parcelle 5290 propriété des CFF.*

*La valeur de cette charge foncière a été fixée à CHF 680'000.- et le 26 janvier 2021, la parcelle numéro 6381 propriété de la commune de Montreux a été vendue à une société privée, avec le transfert de la charge foncière.*

*Par conséquent, l'entretien de l'ouvrage est de la responsabilité des CFF, avec la participation du nouveau propriétaire de la parcelle numéro 6381 à hauteur du montant de la charge foncière. Au vu de ce qui précède, la Municipalité n'est pas responsable de la sécurité structurelle de l'ouvrage et ne peut donc pas engager de travaux sur ce dernier.*

Au vu de ce qui précède, la Municipalité estime qu'elle connaît suffisamment la situation de laquelle dépend la suite à donner.

2. *Qui va maintenant financer la rénovation?*
3. *Comment la Municipalité compte-t-elle pouvoir réagir assez vite avec trois copropriétaires dont le principal ne semble pas vouloir se manifester?*

Au vu des réponses précédentes, la Municipalité rappelle qu'elle ne porte pas la responsabilité de l'état de cet ouvrage, dès lors la décision appartient au propriétaire, soit les CFF, sous déduction de la charge foncière à charge de la parcelle 6381 en main privée.

4. *Peut-elle alors s'appuyer sur le projet initial qui a été annulé par Berne en 2016*

*(avec ma complicité) et en faire un projet de rénovation?*

Les CFF sont les seuls aptes à développer un projet de rénovation, la nature du projet de rénovation, dès lors, leur appartient.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu à l'interpellation.

### M. Yvon Welte (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est donc principalement les CFF qui doivent faire quelque chose et là je ne sais pas si cela va marcher?

### M. le Président

Il faut adresser votre question ou commentaire à M. Chiaradia éventuellement, je ne peux pas vous répondre.

### M. Yvon Welte (ML)

Je ne sais pas ce qu'en pensent les CFF?

### M. le Président

M. Chiaradia, souhaitez-vous répondre ou pas?

La Municipalité ne souhaite pas continuer plus avant la discussion et considère avoir répondu à votre interpellation.

## 10.6 Interpellation de M. Olivier RADULJICA «Avenir de Décal'Quai».

### M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai appris récemment que l'association Décal'Quai pourrait se retrouver à la rue après la réalisation d'un projet immobilier transformant et surélevant l'immeuble dans lequel se trouvent leurs ateliers.

J'informe ce Conseil que je suis un des fondateurs de Décal'Quai mais que je n'ai plus aucun lien d'intérêts avec cette association à part un intérêt émotionnel.

Pour ceux qui ne la connaissent pas encore, Décal'Quai est une association qui loue un espace situé aux abords du quai no 1 de la gare de Montreux, dans un bâtiment de style post-industriel. Le lieu est un coworking en journée, et un lieu culturel certaines soirées. Ils sont environ 15 artistes, artisans et indépendants à y être installés. Depuis 2007, ce n'est pas moins de 80 personnes qui ont développé leurs activités dans ces locaux: photographes, céramistes, musicien-nes, stylistes, couturières, graphistes, designers, architectes, sérigraphes, illustrateurs-rices, bijoutiers-ères, développeurs-euses, peintres, poètes, écrivains-aines, plasticiens-ennes, cuisiniers-ères, décorateurs-rices, vidéastes, cinéastes, tatoueurs-euses ou scénographes.

Le projet immobilier de transformation actuel menace l'ensemble des activités du lieu.

N'incluant pas les parties existantes dans la proposition architecturale, aucun des futurs espaces ne permettra la poursuite d'une programmation d'événements culturels, ni l'utilisation mutualisée d'aires de travail pour l'ensemble des membres de l'association.

Décal'Quai contribue fortement, et depuis de nombreuses années à l'offre culturelle et artisanale montreusienne, justifiant ainsi la préservation et la valorisation d'un espace d'importance historique qui héberge des projets créatifs foisonnants.

De plus, selon les recherches du collectif et le rapport d'un architecte du patrimoine, l'entrepôt Blanchod dans lequel se trouve le collectif est situé dans un périmètre avec un objectif de conservation de la substance (A) selon l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger, ce qui signifie l'«obligation de tenir compte» qui revient ici à tout entreprendre pour préserver l'entrepôt (sur lequel pèse en plus un soupçon d'intérêt patrimonial individuel) et, indépendamment de lui, le site dans son ensemble. Toute nouvelle construction doit ici se soumettre aux données existantes et non l'inverse (ce qui rejoint les objectifs du PDCOM).

Leur objectif est donc de pouvoir préserver les espaces actuels, afin de pérenniser le lieu les activités des membres de l'association.

Mes questions à la Municipalité sont donc les suivantes:

1. Quelles sont les démarches entreprises par la Municipalité à ce jour pour préserver les locaux de Décal'Quai?
2. Ne serait-il pas possible d'effectuer une surélévation du bâtiment tout en préservant le patrimoine bâti et sa communauté?
3. Les propriétaires sont-ils absolument contre le maintien de Décal'Quai dans le nouveau projet et donc contre une transformation alternative?
4. La Commune a-t-elle un plan B pour reloger Décal'Quai si aucune solution n'était trouvée?

Merci pour votre attention.

M. le Président ouvre la discussion.

### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. *Quelles sont les démarches entreprises par la Municipalité à ce jour pour préserver les locaux de Décal'Quai?*

Il s'agit tout d'abord de préciser que les premiers échanges entre les mandataires des propriétaires de la parcelle et l'administration communale ont porté sur la faisabilité du projet en regard des contraintes imposées par les zones réservées et la proximité des voies des CFF. Les échanges ont donc dans un premier temps concerné surtout le nombre d'étages du bâtiment projeté plutôt que ses aménagements intérieurs et leur affectation.

Il y a quelques semaines, et sur leur demande, une délégation de la Municipalité a reçu des représentants de Decal'Quai afin de comprendre leurs souhaits et d'envisager des démarches pour préserver ce lieu devenu important pour notre Commune. Il est notamment ressorti que l'équipe de Decal'Quai n'a jamais été tenue informée par les propriétaires de leur projet et qu'il a donc été développé sans la moindre interaction avec les locataires, notamment Decal'Quai.

Avant cette rencontre, M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal en charge de la culture a pris contact avec les propriétaires de la parcelle, mais ce dernier lui a demandé de s'adresser à la gérance et une rencontre aura prochainement lieu.

2. *Ne serait-il pas possible d'effectuer une surélévation du bâtiment tout en préservant le patrimoine bâti et sa communauté?*

La Municipalité n'a pas connaissance d'étude sur la statique du bâtiment qui permet de répondre techniquement à cette question. Si une démolition est structurellement nécessaire pour permettre la surélévation, cela n'empêcherait évidemment pas de prévoir des locaux qui permettent la poursuite des activités de Decal'Quai, mais le choix revient surtout aux propriétaires et la Municipalité ne peut que privilégier la piste du dialogue.

Enfin, la Municipalité tient à préciser que selon l'analyse du service de l'urbanisme, le projet n'est pas conforme aux zones réservées, car le nombre d'étages autorisés doit se mesurer depuis l'avenue des Alpes et non pas depuis les quais. Les propriétaires ont exigé la mise à l'enquête publique du projet. La synthèse CAMAC n'est pas encore finalisée. Il sera alors possible de vérifier si le projet est validé tant par les CFF et que les différents services cantonaux.

Il n'est donc à ce stade pas certain que la surélévation souhaitée par les propriétaires soit légale et autorisée

3. *Les propriétaires sont-ils absolument contre le maintien de Décal'Quai dans le nouveau projet et donc contre une transformation alternative?*

Il n'a, à ce jour, pas été possible de discuter de cet aspect avec les propriétaires, la Municipalité n'est pas en mesure de répondre à cette question.

4. *La Commune a-t-elle un plan B pour reloger Décal'Quai si aucune solution n'était trouvée?*

La Municipalité n'a pas de moyens de contraindre les propriétaires et privilégie le dialogue. Toutefois si aucune solution ne devait être trouvée, l'association Décal'Quai pourra compter sur le soutien de la Municipalité dans la recherche de solutions pour qu'elle puisse poursuivre ses activités sur le territoire communal. Actuellement la commune ne possède cependant pas de locaux qui permettraient de reloger Décal'Quai.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu aux questions de l'interpellateur.

M. Raduljica remercie M. Walther pour ces réponses.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 10. DIVERS

M. le Président ouvre la discussion.

### M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne sais pas comment l'exprimer, mais je suis vraiment choqué de la réponse de la Municipalité par rapport à l'interpellation de M. Haldi.

Je trouve très impoli que vous répondiez qu'il n'y a «rien à dire». Qu'il y ait des secrets que vous ne pouvez pas nous transmettre, je l'accepte, mais pour moi, lors d'une interpellation, même si les informations ont déjà été transmises, vous devez y répondre même s'il faut que vous répétiez ce que vous avez déjà dit. C'est comme pour l'audit du service de l'urbanisme, il n'y a rien à voir, circulez!

Je sais que vous devez respecter des choses, mais typiquement, vous n'avez pas répondu à la question «est-ce que le Municipal va changer?» qui vous a pourtant été posée.

Je trouve cela mal poli et je pense que tout le monde était aussi surpris et choqué que moi, car personne n'a réagi!

### Mme Sandra Genier, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais réagir très brièvement. La volonté de la municipalité n'est pas de ne pas répondre, bien au contraire. Nous avons apporté un certain nombre d'éléments ce soir. Quand vous revenez sur la question de savoir si le Municipal en charge du dicastère va changer, vous imaginez bien que cette question est totalement prématurée et en l'occurrence déplacée. Nous avons un service que nous devons réorganiser. Nous nous sommes engagés à revenir vers le Conseil communal avec des informations précises à ce sujet.

Nous vous avons donné toutes les informations que nous pouvions vous donner ce soir. Quant aux autres questions, qui touchent en particulier à une collaboratrice, légalement nous ne pouvons pas vous répondre et vous le savez.

### M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à remercier Madame Genier pour les réponses qu'elle a fournies, je veux juste faire remarquer que Monsieur le Municipal en charge de l'urbanisme est plus prompt à répondre sur l'avenir de Decal'quai que sur l'état réel de son service à l'heure actuelle, merci.

Il est 21 h 42, la séance est levée.

**Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 15 novembre 2023 à 20 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux.**

Présences: 79 conseillères et conseillers sont présents (sur 99).

Absents excusés: Mmes Suzanne Cornaz, Kyong-Won Schärer, Elisabeth Wermelinger, MM. Alain Akiki, Matthieu Burkhart, Jean-Marc Forclaz, Christian Fürst, Claude Pascal Gay, Emmanuel Gétaz, Arnaud Grand, Yanick Hess, Jean-Bernard Kammer, Josselin Lecoultre, Simon Lepêtre, Christophe Lombardo, Olivier Mark, Silvano Pozzi, Roland Rimaz, Bernard Tschopp.

Absents non excusés: M. Dario Guarnaccia.

## 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2023

### M. le Président

Merci à Madame Morier pour la rédaction de ce procès-verbal.

Concernant le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023, y a-t-il des demandes de modifications? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

*Note:* à la suite d'un oubli de la part du Président, le procès-verbal n'a pas été approuvé par l'assemblée. Les procès-verbaux de la séance du 11 octobre et du 15 novembre seront proposés à l'approbation du Conseil lors de la séance du 13 décembre 2023.

## 2. ASSERMENTATION

**2.1 De Mme Magalie Schor, en remplacement de Mme Jessica Renel (Les Vert.e.s), démissionnaire.**

**2.2 De M. Romain Moracchini-Villard, en remplacement de Mme Géraldine Torchio (Les Vert.e.s), démissionnaire.**

### M. le Président

Le Bureau du Conseil s'est réuni ce jour à 19 h 15 et a vérifié et validé l'éligibilité de M. Romain Moracchini-Villard, en remplacement de Mme Géraldine Torchio (Les Vert.e.s), démissionnaire.

Le Bureau a également été informé de la renonciation de Mme Magalie Schor pour le groupe Les Vert.e.s, qui a remplacé Mme Jessica Renel, démissionnaire, à être assermentée ce soir. Pour lever tout doute à propos de ce cas, je me suis entretenu avec M. Roland Berdoz, préfet du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut. Mme Schor a été élue dès lors que le Bureau du Conseil a pris connaissance des documents de sa cooptation, soit dans le courant du mois de septembre. Mme Schor a donc le titre de conseillère communale depuis lors. Par conséquent, le fait de renoncer à son assermentation peut être considéré comme sa démission du Conseil communal, bien qu'elle n'y soit jamais apparue. Ainsi que le prévoit la loi, le groupe Les Vert.e.s dispose donc de 5 semaines à partir de ce soir pour présenter une ou un nouveau candidat en remplacement de Mme Schor, démissionnaire.

Cela étant dit, ainsi que le dispose l'article 6 de notre règlement, je procède à présent à l'assermentation de M. Romain Moracchini-Villard que j'invite à me rejoindre devant le pupitre, et je prie l'assemblée de se lever.

Je vous donne lecture du serment figurant à l'article 6 de notre règlement. À l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous prononcerez à voix haute: JE LE PROMETS!

*Lecture de l'article 6.*

Monsieur Romain Moracchini-Villard est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

### M. le Président

Cette assemblée a entendu votre promesse, et vous faites désormais partie de ce Conseil. Je vous félicite pour votre élection sous les applaudissements. Vous pouvez à présent retirer votre diplôme de conseiller, votre carte de vote, ainsi qu'un exemplaire du règlement du Conseil communal auprès de notre huissier, puis rejoindre les rangs de ce Conseil à la place qui vous plaira.

*Applaudissements de l'assemblée.*

## 3. NOMINATION

**3.1 D'un membre à la commission des finances (COFIN), en remplacement de Mme Marie-Solène Pham (SOC), démissionnaire.**

### M. le Président

Le groupe socialiste a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination ?

### M. Olivier Raduljica (SOC)

Le groupe socialiste propose la candidature de Mme Charlotte Chevallier.

### M. le Président

Le nombre de candidatures étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement Mme Charlotte Chevallier. Y a-t-il des oppositions à cette proposition?

Ce n'est pas le cas, je déclare Mme Charlotte Chevallier élue membre de la commission des finances (COFIN), et l'en félicite.

*Applaudissements de l'assemblée.*

## 4. CORRESPONDANCE

### M. le Président

J'ai reçu divers courriers à l'attention du Président du Conseil ou du Conseil communal, je ne vous les lis pas tous, cependant ils seront disponibles auprès de notre secrétaire et certains seront annexés au procès-verbal.

- 1) Un mail de démission du Conseil communal de Mme Magalie Schor
- 2) Un mail de démission du Conseil communal de Mme Géraldine Torchio
- 3) Un courrier de démission de la COFIN de Mme Marie-Solène Pham
- 4) Un courrier de démission du Conseil communal de M. Eric Blazquez
- 5) Un courrier de l'association pour la sauvegarde des Grands Prés (ASGP) de Mme Marianne Lipari, Présidente du comité de l'ASGP

### M. le Président

Concernant les courriers suivants, j'ai demandé un avis à la DGAIC afin de savoir s'il ne fallait pas citer certains points des arrêts du Tribunal cantonal. Leur réponse est que ces derniers étant publics, il est permis de citer in extenso toutes les informations qui figurent sur ces documents. Chacun des recours faisant plusieurs pages, je

# LOCATION DE BATEAU AVEC PILOTE - BOAT RENTAL WITH DRIVER

## OFFREZ OU OFFREZ-VOUS UN BON CADEAU!



ANNIVERSAIRE – FIANÇAILLES – MARIAGE – MÉRITE ENTREPRISE – NOËL – PÂQUES – JAZZ – DIVERS

**SPECIMEN**

*Bon Cadeau*  
valeur

**Fr. 360.-**

Pour une croisière de 1h30 avec  
apéritif de 1 à 6 personnes offert

**SPECIMEN**

*Bon Cadeau*  
valeur

**Fr. 460.-**

Pour une croisière de 1h30 avec filets de perches  
du Léman dans un restaurant pour 2 personnes  
(boissons non-comprises)

**SPECIMEN**

*Bon Cadeau*  
valeur

**Fr. 400.-**

Pour une croisière de 2 heures de 2 à 6 personnes  
avec plateau de saumon et apéritif

**SPECIMEN**

*Bon Cadeau*  
valeur

**Fr. 600.-**

Pour une croisière de rêve de 3h00  
de 1 à 6 personnes

**SPECIMEN**

*Bon Cadeau*  
valeur

**Fr. 400.-**

Pour une sortie pêche aux brochets (4 h 00),  
1 à 3 personnes

**SPECIMEN**

*Bon Cadeau*  
valeur

**Fr. 1200.-**

Pour une croisière spéciale de 4h30  
avec restaurant à découvrir pour 4 personnes  
(boissons non-comprises)

**Comment procéder:** 1. Versez la somme correspondante sur le compte IBAN CH29 0900 0000 1800 9011 5 - 2. Laissez vos noms, prénoms, et numéros de téléphones par e-mail à l'adresse: [babord-tribord@bluewin.ch](mailto:babord-tribord@bluewin.ch) - 3. Nous nous chargeons de la suite en vous contactant.

**RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION PAR TÉLÉPHONE AU +41 79 210 59 49 OU PAR MAIL: [babord-tribord@bluewin.ch](mailto:babord-tribord@bluewin.ch)**



vous lis l'en-tête et la décision uniquement. Ces documents seront disponibles auprès de notre secrétaire pour celles et ceux qui souhaitent consulter l'intégralité de leur contenu.

6) 2 répliques, l'une de Heidi Blum et l'autre de Emmanuel Gétaz et Devra Pitt Gétaz

7) 3 arrêts du Tribunal cantonal concernant les zones réservées, soit les recours rejetés de Hans et Silvana Stamm, et de Miguel Candil Lujan, ainsi que le recours admis de Emmanuel Gétaz et Devra Pitt Gétaz.

## 5. COMMUNICATION DU BUREAU

**5.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Fabien Willemin et consorts «Déclarer l'urgence climatique».** (Séance de commission le jeudi 30 novembre 2023 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

Premier en liste: M. Nicolas Büchler (SOC).

Membres: Mmes Claudine Borloz, Anne Saito et MM. José Jorge, Simon Lepêtre, Christophe Lombardo, Romain Pilloud, Michel Posternak, Frédéric Willemin, Fabien Willemin.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**5.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Nicolas Büchler «Valoriser et préserver nos sentiers et nos paysages des hauts de la Commune».** (Séance de commission le lundi 27 novembre 2023 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux)

Premier en liste: M. Simon Lepêtre (PLR).

Membres: Mmes Carole Clavadetscher, Susanne Lauber Fürst, Christine Menzi, Kyong-Won Schärer et MM. Yvan Aubord, Nicolas Büchler, Arnaud Grand, Antony Huys, Fabrice Yerly.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## 6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

**relative au projet de fusion Montreux – Veytaux**

**M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous revenons vers vous en lien avec le projet de fusion entre les Communes de Montreux et de Veytaux. Pour rappel, la présentation publique aux habitantes et habitants des deux communes du rapport final de l'étude de fusion et du projet de convention de fusion a eu lieu mardi 10 octobre dernier, sous le Marché couvert.

A cette occasion, les citoyennes et citoyens montreusiens et veytausiens ont notamment été informés qu'ils avaient la possibilité de faire part de leurs questions et remarques sur le projet de convention de fusion. En pratique, ils sont invités à écrire un courriel à l'administration communale avec pour titre «Fusion Montreux-Veytaux», à envoyer à l'adresse de la Commune de Montreux (commune@montreux.ch) ou de la Commune de Veytaux (greffe@veytaux.ch). Compte tenu du calendrier de suivi du projet, le délai est fixé au dimanche 10 décembre 2023.

Nous vous remercions de prendre note à votre tour de ces informations, dont le détail figure sur le site internet de la Commune: <https://www.montreux.ch/habiter-et-decouvrir/fusion-montreux-veytaux>

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

**relative à au projet de Maison de la sécurité pour l'ASR**

**M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du vendredi 3 novembre dernier, la Municipalité a rencontré une délégation de l'Association Sécurité Riviera afin d'obtenir des réponses sur l'état du projet d'étude pour une «Maison de la sécurité». Ce projet, en réflexion au sein de l'ASR depuis 2017, prévoit le regroupement de plusieurs services d'urgence intercommunaux. Les

études menées jusqu'à présent prévoient un projet sur un terrain qui est propriété communale. Après une étude de faisabilité, la poursuite de ces études a récemment été acceptée par le Conseil intercommunal.

Lors de la rencontre, la Municipalité a rappelé qu'elle était convaincue de la nécessité pour l'ASR de disposer de locaux adéquats afin d'exercer ses missions de service public. Cependant, elle a fait part à l'ASR de ses inquiétudes concernant le choix de l'emplacement de ce projet, notamment en regard du récent vote populaire sur le projet immobilier dit des «Grands Prés».

Dans le cadre du projet de Maison de la sécurité, sis sur une parcelle communale à proximité de celle des Grands Prés, la Municipalité souhaite en effet qu'un vote populaire soit envisagé. Un tel vote pourrait être organisé dans le cadre d'un préavis relatif au changement d'affectation de la parcelle, qui sera, dans un premier temps, soumis à votre Autorité.

Même si l'idéal serait un vote lors des premières étapes du développement du projet, il a toutefois semblé nécessaire, afin que votre Autorité, puis la population puissent se prononcer en connaissance de cause, que les contours du projet présenté soient suffisamment précis. Ainsi, un accord a été trouvé avec les représentants de l'ASR, prévoyant que le bureau d'étude en charge du projet puisse aller de l'avant avec l'élaboration du Plan d'affectation et qu'en parallèle un concours d'architecture soit lancé. La Municipalité a en outre reçu la garantie que les contraintes communales seront prises en considération et que la Municipalité sera informée de l'avancement du projet.

Conscient des enjeux liés à l'aménagement du territoire et soucieux de maintenir un dispositif sécuritaire régional cohérent et efficient, les représentants de l'ASR ont confirmé à la Municipalité, que le CODIR poursuit ses réflexions et analyses afin d'affiner le projet et trouver, si nécessaire, des options alternatives. Dans cette perspective, une Commission consultative sera constituée, lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal, pour le développement de ce projet stratégique.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

## 7. RAPPORTS DES COMMISSIONS AD HOC

### 7.1 Sur le préavis no 19/2023 relatif à la transformation de l'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) du collège de Chernex en une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de 36 places le matin et l'après-midi et de 60 places le midi sous gestion de la Fondation de l'Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs (FACEME). (Rapp. Mme Valérie Calderini).

M. le Président ouvre la discussion.

#### M. Matthieu Ehinger (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR accueille avec enthousiasme ce préavis qui va améliorer de manière significative la situation de l'accueil de jour des élèves du collège de Chernex. Le groupe remercie la Municipalité pour ses efforts dans la création d'un pôle écolier.

Malgré un petit bémol quant au manque de transparence entre la commune et la FACEME par rapport au coût des travaux prévus, le groupe PLR vous invite à soutenir ce préavis.

#### M. Olivier Grand (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce préavis répond à un besoin avéré en matière d'accueil parascolaire, en particulier dans le haut de la commune. Ce type de structure est une prestation importante permettant de concilier la vie professionnelle avec la ville de famille. Pour ces raisons, le groupe des Vertes et des Verts soutient ce préavis.

#### Mme Tanya Bonjour (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je déclare mes intérêts puisque je suis maman d'un enfant scolarisé à Chernex. C'est avec un très grand enthousiasme que nous avons pris connaissance de ce postulat lors du dernier Conseil. En effet le sujet des places d'accueil, que ce soit en préscolaire ou celles destinées aux écoliers restent un sujet central. Dans un pays avec un PIB comme le nôtre, il est intolérable que tant de parents se retrouvent encore confrontés à l'idée de devoir faire une pause professionnelle, faute de solution de garde et qu'on se le dise, il

s'agit bien souvent de femmes qui sont encore davantage précarisées par cette situation. Dans les hauts de notre commune à Chernex en particulier, il est clair que la question se pose depuis bien des années, puisque c'est très surpris qu'une fois la crèche terminée beaucoup de parents apprenaient qu'il n'y a pas d'UAPE. Seules les accueillantes de jour sont présentes et les places sont chères, puisqu'elles ne sont que 5. N'oublions pas qu'au collège de Chernex, ce sont les enfants du village, mais également ceux des Avants et de Brent qui sont accueillis. Par ailleurs l'année passée, une nouvelle classe a dû être ouverte au vu du nombre d'élèves. C'est ainsi qu'un certain nombre de familles en grand désarroi, n'hésitent pas à demander que leur enfant soit scolarisé à Montreux ou à Clarens, afin de pouvoir bénéficier d'une UAPE et c'est sans savoir qu'elles sont déjà, bien que conséquentes en nombre, saturées.

Certaines familles des hauts sont même contraintes de déménager à cause de cette situation, nous saluons donc ce projet de toute première UAPE à Chernex et nous saluons particulièrement les conditions d'engagement des employées de l'APEMS qui seront transférées, ainsi que le projet d'agrandissement des locaux prévus, quand il y en aura la possibilité.

C'est avec le sentiment que les voix de nombreux habitants des hauts ont été entendues ici, que le parti socialiste acceptera à l'unanimité ce préavis de la Municipalité.

La Municipalité que nous tenons à remercier pour les efforts entrepris, depuis des années, dans la création de places d'accueil pour pallier à cette situation.

#### Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Montreux Libre soutiendra à l'unanimité ce préavis.

Nous avons une question qui n'a pas été abordée en commission, elle vient de M. Gétaz qui s'excuse ce soir: quelle est la situation des enfants des Avants, s'il ne reste que quelques enfants qui souhaitent rentrer chez eux à midi ? Etant donné qu'il y a un dispositif important pour les accompagner, est-ce que le transport sera maintenu pour les enfants qui souhaitent rentrer, ainsi que pour les parents qui souhaitent que leurs enfants puissent manger à la maison, pourront-ils encore le faire?

#### Mme Marie-Solène Pham (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai deux points à aborder, le premier est que je peux répondre à Mme Lauber Fürst, les enfants qui souhaitent rentrer auront toujours un système mis à disposition. La commune a le devoir de le faire dans le cadre de l'école, actuellement cette solution est en cours d'examen pour trouver une solution durable, dans la mesure du budget, et de ce qui est acceptable et sécuritaire pour les enfants.

Le deuxième point c'est qu'en ma qualité de responsable du réseau REME, je vais me récuser pour le vote.

#### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une remarque, je pense que pour la question de Mme Lauber Fürst, c'est à Mme Pellet de s'exprimer.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### Mme Valérie Calderini (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**vu** le préavis No 19/2023 de la Municipalité du 29 septembre 2023 au Conseil communal relatif à la transformation de l'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) du collège de Chernex en une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de 36 places le matin et l'après-midi et de 60 places le midi sous gestion de la Fondation de l'Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs (FACEME)

**vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à mandater la FACEME, via le REME, pour l'ouverture et l'exploitation d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) à Chernex pouvant proposer jusqu'à 60 places;
2. de lui allouer à cet effet une augmentation de la subvention communale de CH 230'570.- au budget 2024 et

un montant de CHF 337'900.- aux budgets 2025-2028 et suivants;

3. de diminuer le plan des postes des APEMS de 1.8 EPT et de les transférer à la FACEME;
4. de porter au budget 2024 une diminution de charges relatives aux comptes 505.3011 et 505.3012 et les charges sociales y relatives, représentant CHF 140'444.-;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou convention en rapport avec cette affaire.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 75 OUI, 0 NON, 0 abstention et 1 récusée.**

**7.2 Sur la prise en considération de la motion de Mme Claudia Hischenhuber «Verdir nos préaux». (Rapp. M. Jean-Marc Forclaz).**

*M. Jean-Marc Forclaz étant excusé, M. Yvan Aubord le remplace en tant que président-rapporteur ad interim pour la lecture des conclusions.*

M. le Président ouvre la discussion.

**Mme Claudia Hischenhuber (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

J'aimerais juste encore une fois souligner les quatre raisons principales pour lesquelles j'ai déposé cette motion:

Verdir les préaux lutte contre les îlots de chaleur, la végétalisation peut être utilisée à des fins pédagogiques, plus d'espaces verts pour les écoliers sont un grand plus, notamment pour celles et ceux qui n'ont pas un jardin chez eux et on contribue à la biodiversité en ville. La motion est aussi en ligne avec la stratégie du Canton qui encourage les établissements scolaires et les communes à donner plus de place à la biodiversité dans les sites scolaires, et qui met à disposition des outils et des subventions.

D'ailleurs, la motion est aussi en ligne avec la stratégie de durabilité «Montreux agit»: Donc, Montreux, la Ville Verte ne devrait plus s'arrêter aux portails des cours d'école.

C'est pourquoi le Groupe des Vert-e-s vous invite vivement à accepter la motion. Merci de votre attention

**Mme Catherine Morel-Roberti (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC n'est pas opposé à cette motion sur le fond, cependant nous considérons que cette dernière ne peut être appliquée telle que présentée, mais au cas par cas, ainsi que l'a fait remarquer la Municipalité lors de la séance de la commission. C'est pourquoi le groupe UDC s'abstiendra lors du vote.

**M. François Cardinaux (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite vous rappeler un point qui est horrible dans ce rapport, c'est que nous dénigrons les femmes, respectivement les filles en disant «une meilleure intégration des filles par la réduction des jeux de balles» je ne pensais pas que nous étions au 19e siècle, mais je l'ai lu ce qui ne m'empêchera pas d'être pour cette motion, mais c'est terrible d'imaginer que les femmes n'ont pas le droit de jouer.

**M. Olivier Müller (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cette motion nous semble pertinente, les quatre raisons principales que nous venons d'entendre sont d'un intérêt évident et nous pouvons encore y ajouter une cinquième raison, les économies de sparadrap et de désinfectant pour les parents. Il faudra néanmoins rester attentif à ce que la réalisation de ces objectifs soit proportionnelle et en adéquation avec les dispositions légales existantes. Le groupe PLR soutiendra, à une très large majorité, la motion de Mme Hischenhuber.

**M. Yvan Aubord (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission vous recommande donc par 9 voix favorables et une abstention de demander à la Municipalité de bien vouloir étudier toute possibilité d'amélioration de la végétalisation et de promotion de la biodiversité sur les terrains des écoles montreusiennes.

**Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de la motion par 66 OUI, 1 NON et 9 abstentions.**

**7.3 Sur la prise en considération de la motion de M. Olivier Müller «Aménager sans attendre des points de baignade attractifs entre Territet et Clarens». (Rapp. M. Lionel Moyard).**

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Olivier Müller (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

En commission, la Municipalité a essayé de convaincre les commissaires qu'elle faisait beaucoup dans ce domaine et que d'avoir davantage d'aménagement pour la baignade faisait partie de sa volonté. A mi-législature, le moins que l'on puisse dire en tout cas est que ne cela saute pas aux yeux et qu'on peut faire mieux.

La Municipalité a, certes, indiqué que deux projets d'envergure étaient en route, mais le premier projet, celui au bas de l'Avenue Nestlé, accepté, dans un préavis du 25 juin 2018, semble enlisé. Et dans ce préavis, la Municipalité indiquait que les tractations avec le ski nautique pour qu'ils reculent leur plan d'eau à Territet étaient à bout touchant, 5 ans après, visiblement on n'a toujours pas encore réussi à toucher le bout. Quant au second projet, tout nouveau et découvert en primeur en commission, il s'agit uniquement d'un projet de sécurisation qui consiste en aménagement des gradins à droite de la statue de Freddie Mercury. Ce n'est absolument pas un projet de baignade et cela n'a d'ailleurs pas été vendu comme tel au canton. Prétendre transformer ces gradins en point de baignade, «it's a kind of magic».

Plus de 20 ans après une motion acceptée de Mme Edith Willi qui s'intitulait «créations de bains publics à Montreux», le constat est récurrent. Les différentes Municipalités ont effectivement eu des projets en réflexion, mais rien de concret n'est vraiment sorti de l'eau. Et pour le seul projet de baignade concret sur la table actuellement, celui au bas de l'Avenue Nestlé apparemment cela prendra encore bien du temps jusqu'à ce qu'il soit achevé, pour autant qu'il se fasse, le doute est permis. Il est donc nécessaire et relativement urgent de trouver d'autres pistes comme celles évoquées dans la motion ou lors des discussions en commission, en particulier dans la zone forum-Eden-Casino.

Je suis persuadé qu'une commune comme Montreux peut et doit offrir mieux et qu'il y a une importante



## Collection Caractères

EXCLUSIVITÉ  
ALAIN AFFLELOU

249 CHF\*  
LA MONTURE  
ET 2 CLIPS OFFERTS

\* Voir conditions en magasin.



## Tchin Tchin

AUDIO

VOTRE 2<sup>ÈME</sup> PAIRE  
D'AIDES AUDITIVES  
POUR 1CHF DE PLUS\*

ESSAI GRATUIT 30 JOURS\*

SUIVI\* PAR NOS AUDIOPROTHÉSISTES

GARANTIES 4 ANS\*

\* Voir conditions en magasin.

**ALAIN AFFLELOU**  
*Opticien et Acousticien*

**MONTREUX**  
GRAND-RUE, 42  
Tél. 021 963 43 43

demande pour cela, tant locale que touristique. Et il n'y a aucune raison que ce qui se fait ailleurs, à Vevey, La Tour-de-Peilz, Lausanne, Morges, Veytaux ou Clarens ne puisse se faire à Montreux.

Mesdames et Messieurs, voter favorablement à la prise en considération de cette motion, c'est demander à la Municipalité de répondre à un intérêt public évident, avant tout pour le bien-être des montreusiennes et des montreusiens.

Je vous invite à accepter la prise en considération de cette motion.

### M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe DA soutient cette motion, nous pensons qu'il est important d'insister sur le fait que, à Montreux, il y a une très grande demande pour plus de points de baignade. Actuellement il y a des points qui sont satisfaisants, mais très localisés dans la ville et surchargés. De plus, nous pensons qu'avec le réchauffement climatique, si le besoin est déjà grand actuellement, cela va encore augmenter avec le temps.

Nous pensons aussi que la zone réservée pour le ski nautique n'a plus aucun sens actuellement et nous incitons la Municipalité à revoir cela et peut être tout simplement à supprimer plutôt que restreindre l'espace.

### M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe ML votera la prise en considération de la motion de M. Müller et salue la démarche de celui-ci qui va dans le sens des démarches entreprises par notre ancien collègue M. Jean-Pierre Buholzer. Qui plus est, la mise en application de celle-ci laisse une très grande marge de manœuvre à la Municipalité.

### M. Lionel Moyard (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission vous invite à l'unanimité à prendre en considération la présente motion.

**Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de la motion par 67 OUI, 2 NON et 5 abs-tentions**

## 8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

**8.1 No 20/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 716'100.00 TTC au maximum pour le renouvellement de trois véhicules et d'une remorque, ainsi que pour l'acquisition d'un véhicule, d'un tricycle électrique avec remorque de collecte et pour l'installation de deux bornes électriques rapides pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport. (Séance de commission le mardi 21 novembre 2023 à 19 h 00, à la salle de la buvette du complexe sportif de la Saussaz, route de la Saussaz 24, à Chailly/Montreux).**

Première en liste: Mme Béatrice Tisserand (VER).

Membres: Mmes Charlotte Chevallier, Anne Duperret et MM. Laurent Gilliard, Dominik Hunziker, José Jorge, Kelvin Kappeler, Domenico Silleri, Quentin Talon, Vincent Tschopp.

M. le Président ouvre la discussion.

### M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai des demandes de précisions à amener lors de la commission:

- le prix des kilowatts DC (courant continu) et AC (courant alternatif) payé par la commune, inclus les taxes éventuelles, comme je ne sais pas s'il y a une différence entre les deux, je vous pose la question.
- prix du modèle de balayeuse thermique actuel et quel a été le montant de reprise du véhicule qui l'a précédé.
- La consommation litre/heure de la balayeuse actuelle et la taille du réservoir.
- la taille en kilowatt/heure de la batterie de la future balayeuse.
- pour me rassurer car je n'ai pas trouvé les réponses et j'ai appelé plusieurs techniciens qui n'ont pas pu me répondre: est-ce que le point 3.2.3 Bornes électriques de recharge, au paragraphe 3 est exact?

### M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Etant donné l'augmentation de la consommation d'énergie de ce bâtiment

(car dans le futur nous allons certainement acheter encore quelques véhicules électriques), ma question est la suivante: avez-vous fait, avant d'engager CHF 122'000.-, une étude pour des panneaux solaires pour ces bâtiments, et si oui, pourriez-vous nous la présenter, s'il vous plaît?

### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans ce type de préavis on nous assure toujours que chaque achat de véhicule respectera la procédure des marchés publics. Nous apprenons que le prix de la balayeuse est estimé à CHF 320'000.- soit sensiblement au-dessus du seuil à partir duquel il faut procéder à un appel d'offre en procédure ouverte. J'aimerais bien que la Municipalité puisse nous confirmer en commission qu'elle utilisera bien cette procédure ouverte pour acquérir cette balayeuse. Merci.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**8.2 No 21/2023 relatif au budget ordinaire pour l'année 2024. (Séance de la commission des finances le mercredi 1er novembre 2023 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).**

Première en liste: Mme Laurence Sierro (PLR).

Membres: la commission des finances (COFIN).

M. le Président ouvre la discussion.

### M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les Vertes et Verts de Montreux ont pris connaissance du projet de budget 2024 présenté dans le préavis municipal No 21/2023. Nous saluons les efforts fournis par notre exécutif pour limiter les dépenses tout en maintenant des prestations publiques de qualité. Nous nous réjouissons tout particulièrement de l'indexation générale des salaires, mesure plus que nécessaire en cette période d'inflation et d'incertitude économique. Nous suivrons avec attention les débats futurs de la commission des finances et y défendrons le budget proposé. Merci de votre attention.

### M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste salue la maîtrise du budget et la bonne gestion des deniers publics. Il est bon de rappeler, notamment, que le déficit budgété reste plus bas que nombre de communes de composition similaire à la nôtre. Malgré les incertitudes conjoncturelles, désormais connues depuis plusieurs années, la Municipalité prend une nouvelle fois ses responsabilités pour préserver le pouvoir d'achat et le salaire réel du personnel communal en proposant une indexation à 1,7% ce qui correspond à l'inflation. Toutes augmentations inférieures signifieraient une baisse du salaire réel du personnel. Cette proposition faite au budget rejoint également les objectifs du programme de législature, le groupe socialiste sera attentif évidemment lors de la commission des finances sur le suivi des engagements municipaux en matière de gestion budgétaire. Il relève aussi, malgré le contexte économique, qu'il est toujours important d'investir, investir pour la petite enfance et donc pour la conciliation famille travail, pour la qualité de vie dans les zones habitées de notre commune, pour favoriser les échanges et le bien vivre ensemble de toutes les générations, pour nos villages, pour la durabilité, pour une administration renforcée ou encore pour la vivacité de notre économie locale. Merci.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**8.3 No 22/2023 relatif au budget 2024 du Fonds culturel Riviera. (Séance de commission le mercredi 8 novembre 2023 à 19 h 00, à l'hôtel Bristol, à Territet).**

Premier en liste: M. Philippe Morier-Genoud (SOC).

Membres: M. Pierre-André Spahn.

Suppléant: M. Christian Fürst.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**8.4 No 23/2023 relatif au budget 2024 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL). (Séance de commission le jeudi 2 novembre 2023 à 18 h 30, à Corseaux).**

Premier en liste: M. Yanick Hess (PLR).

Membres: Mme Carole Clavadetscher.

Suppléant: M. Ambroise Crittin.

M. le Président ouvre la discussion. La

parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**9. POSTULATS, MOTIONS ET PROPOSITIONS**

**9.1 Motion de M. Olivier Müller «reprendre et améliorer le PGA 2019».**

**9.1 Postulat de M. Florian Manzini «Louer plutôt qu'acheter et réparer plutôt que jeter: quelles possibilités dans le sens d'une économie circulaire à Montreux?»**

**M. Florian Manzini (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Nous sommes certainement nombreuses et nombreux dans cette salle à posséder chez nous divers outils de bricolage dont nous faisons usage que très rarement. Pour confirmer cette hypothèse, on peut lire dans un communiqué du Conseil Fédéral de 2014 que «la durée d'utilisation effective d'une perceuse destinée à un usage amateur est de 11 minutes en moyenne». C'est-à-dire qu'une perceuse est réellement utilisée, en moyenne, à peine plus de dix minutes, entre le moment où nous l'achetons neuve et le moment où nous nous en séparons. Il n'est d'ailleurs pas rare que la raison de cette rupture soit un dysfonctionnement de la perceuse, et que nous allons par conséquent en acheter une nouvelle plutôt que de faire réparer l'ancienne.

Avec cet exemple j'espère avoir illustré les deux objectifs de ce postulat: étudier la question de la location et du don d'objets, notamment ceux dont on se sert peu au quotidien, ainsi que la question de la réparation des objets, en particulier ceux qui possèdent des composants électroniques.

Il me semble que ces thématiques sont en totale adéquation avec la stratégie de durabilité de la Municipalité. On peut en effet lire dans la brochure décrivant cette stratégie qu'un des enjeux est la «réduction de la quantité de déchets» et qu'une des actions prioritaires est, je cite: «Inciter au partage, à la réutilisation, à la réparation et au retraitement des produits, en soutenant et en développant les offres de trocs, de marchés gratuits et d'ateliers de réparation (vides-greniers, repair-café, ...)».

Nous avons déjà la chance d'avoir sur notre territoire communal une ressource, située dans la déchetterie intercom-

munale de Montreux-Veytaux, qui permet de donner une seconde vie à certains objets. Malheureusement, elle est peu attractive à cause de sa proximité immédiate avec les déchets et du fait qu'on y trouve peu d'objets «utiles», puisque les appareils électroniques notamment n'y sont pas acceptés. De plus, elle est peu accueillante pour les citoyennes et citoyens de notre commune qui voudraient s'y rendre à pied ou à vélo, puisque la déchetterie est pensée pour la voiture.

Ainsi, j'invite la Municipalité à étudier la faisabilité des différentes propositions listées ci-après de façon non exhaustive:

1. Une mise en valeur de la ressourcerie intercommunale, par exemple en créant une antenne au centre-ville plus accessible à la population
2. Un soutien financier ou logistique – par exemple par la mise à disposition d'un local – pour la création d'une bibliothèque d'objets, afin de favoriser la mutualisation d'objets, comme la Tatouthèque à Yverdon-les-Bains ou la Manivelle à Lausanne
3. Une mise en place, près de certains parcs et installations sportives, de casiers BoxUp, service permettant la location gratuite de matériel de sport et de jeux d'extérieur via une application pour smartphones, comme on peut déjà en trouver dans beaucoup de villes en Suisse dont font partie Vevey et la Tour-de-Peilz
4. Un soutien financier ou logistique pour la création d'un atelier de réparation permanent, comme c'est le cas à Cossonay avec l'association L'Atelier, soutenue par plusieurs communes avoisinantes, afin de pérenniser le concept des Repair'Café organisés ponctuellement à Clarens par la Fédération romande des consommateurs

J'encourage par ailleurs la Municipalité à mettre en valeur les initiatives déjà existantes, mais aussi à travailler en collaboration avec les acteurs et actrices innovant-e-s de la région qui œuvrent dans les secteurs de la réparation, de la réutilisation et du partage d'objets, et à soutenir, au travers de cette démarche, leur développement.

Je demande que ce texte soit renvoyé en commission pour étude et rapport. Je vous remercie pour votre écoute.

**(Suite en page 32)**



RÉSERVÉ  
AUX  
FEMMES!

# CHIPPENDALES

DU 7 AU 9 MARS

**NOUVEAU DÎNER-SPECTACLE**  
**NOUVEAUX PARTENAIRES**  
**NOUVEAUX CADEAUX**

**DÎNER-SPECTACLE dès CHF 59.-**

Billetterie : [www.casinodemontreux.ch](http://www.casinodemontreux.ch)

**CASINO BARRIÈRE**  
**MONTREUX**

RUE DU THÉÂTRE 9 • 1820 MONTREUX

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.  
GAINS, CADEAUX, BOISSONS À L'EXCEPTION DES SPIRITUEUX ET ALCOPOPS.  
JOUER COMPORTE DES RISQUES - ENDETTEMENT, DÉPENDANCE - APPELEZ LA LIGNE SOS-JEU 0800 040 080 (GRATUIT ET ANONYME).



*Fouquet's*

*Montreux*

Découvrez une carte bistronomique et créative,  
signée en collaboration avec le Chef étoilé  
**Pierre Gagnaire**



**CASINO BARRIÈRE  
MONTREUX**

**RUE DU THÉÂTRE 9 • 1820 MONTREUX**

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.  
GAINS, CADEAUX, BOISSONS À L'EXCEPTION DES SPIRITUEUX ET ALCOPOPS.  
JOUER COMPORTE DES RISQUES - ENDETTEMENT, DÉPENDANCE - APPELEZ LA LIGNE SOS-JEU 0800 040 080 (GRATUIT ET ANONYME).



**Culturefood**  
quand l'appétit va ...

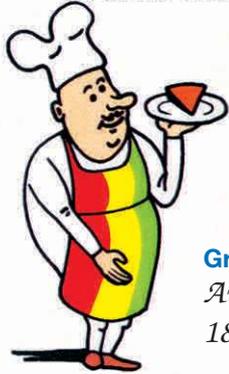
Fribourg - Les Ponts-de-Martel  
Martigny - Vevey



[www.culturefood.ch](http://www.culturefood.ch)

**RESTAURANT PIZZERIA**

Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places



**RIALTO**

Chez Ricardo & Albina  
Spécialités Portugaises

**FERME LE LUNDI**

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter

Av. Mayor-Vautier 2

Tél. 021 964 32 02

1815 Clarens - Montreux

Natel 079 601 98 86

Côte de bœuf à la braise  
Filet de bœuf sur ardoise  
Entrecôte sur ardoise  
Fondue Bourguignonne  
ou Chinoise  
Gambas

Fr. 33.-

**Picanha de bœuf**  
300 gr par personne



Vendredi - Samedi le soir  
Dimanche à midi



LUNDI - JEUDI 15H - 01H  
VENDREDI - SAMEDI 15H - 02H  
DIMANCHE 15H - 01H



**Hôtel ★ Restaurant**  
**Salle de réunion ★ Jeu de Quilles**

[www.hdc.ch](http://www.hdc.ch) [hello@hdc.ch](mailto:hello@hdc.ch) +41 21 964 21 51



Nouvel espace  
Jeu de Quilles

Caveau des vignerons



SPECIALITES SUISSES  
CUISINE CONTINUE  
DE 11 H 30 À 21 H 00  
JEUDI, VENDREDI, SAMEDI NON-STOP  
FERMÉ LE DIMANCHE



Rue industrielle 30 bis  
1820 Montreux  
+41 21 963 25 70

[deltadeschamps@gmail.com](mailto:deltadeschamps@gmail.com)  
[caveau-des-vignerons-montreux.ch](http://caveau-des-vignerons-montreux.ch)

**"il Brigantino"**  
Restaurant Pizzeria  
de la Couronne

**Spécialités italiennes**  
**Pizzas à l'emporter**

**Salle pour banquet**  
**de 25 à 70 personnes.**

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux  
Tél. 021 963 35 28  
[www.ilbrigantino.ch](http://www.ilbrigantino.ch)



**RESTAURANT PIZZERIA**  
*Spécialités italiennes*

## LA GONDOLA

Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois  
Chez Sabine et Annibale



Fermé le mardi soir et le mercredi  
Grand'Rue 89  
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

**DU JEUDI AU DIMANCHE,  
RILLADES DE POISSONS,  
SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE MER  
ET MOULES MARINIÈRES**

**DÉGUSTATION DE PÂTES FRAÎCHES  
NOS GRILLADES**

**PIZZA AU FOUR  
à BOIS**  
**(AUSSI  
À L'EMPORTEUR)**

**Menu Saint-Valentin  
(sur réservation)**



Retrouvez plus de 10 sortes de fondues,  
fabrication maison:  
Moitié-moitié - Pur Vacherin - Trufée - Bolets  
Chèvre - Piment d'Espelette - Ails des Ours

Pour vos événements, anniversaires, mariages,  
découvrez nos magnifiques plateaux  
sur mesure avec au choix fromages  
et viandes séchées.

**Grand'Rue 52 - 1820 Montreux**  
021 963 25 22 - [laiteriedegruyere1@gmail.com](mailto:laiteriedegruyere1@gmail.com)




**Cuisine traditionnelle  
au gré des saisons**

**Spécialités de poissons**

23, rue d'Italie - 1800 Vevey  
Tél. 021 921 20 50  
[www.cafeduport.ch](http://www.cafeduport.ch)



## Victoria Glion

[www.victoria-glion.ch](http://www.victoria-glion.ch)

021 962 82 82




Entre lac et montagnes




# JETTY

BOUTIQUE HÔTEL & RESTAURANT



*“Là où le temps s'arrête depuis plus de 150 ans”*

Hôtel\*\*\*\*  
Cuisine raffinée  
Évènementiel

Ouvert du mardi au samedi  
De 7h30 à 23h00

Bar à cocktails  
Beach-Club  
Tea-Time

Rue du Lac 75, Clarens 021 989 20 00 [www.jetty.ch](http://www.jetty.ch) [info@jetty.ch](mailto:info@jetty.ch)



LA CAVE  
MONTREUX RIVIERA



Scannez le QR-code et profitez  
de **-10%** sur votre commande  
avec le code **rabais10%**

Avenue de Belmont 28, CH-1820 Montreux | info@lcmr.ch | +41 21 963 13 48 | [www.lacavemontreuxriviera.ch](http://www.lacavemontreuxriviera.ch)



GRAND HOTEL  
SUISSE MAJESTIC  
MONTREUX

Restaurant

## 45 Grill & Health

Situé en face de la gare de Montreux, le restaurant « 45 Grill & Health » vous accueille tous les jours et vous offre une vue panoramique entre lac & montagne, été comme hiver. Aussi personnalisé que possible ... aussi unique que vous !

Grill, Soul & Health : explorez et choisissez les options disponibles dans un menu qui n'est défini que par vous et qui correspond parfaitement au style de vie que vous avez choisi.

Ouvert tous les jours, cuisine non-stop de  
12h00 à 22h00  
Bar ouvert de 14h00 à 00h00

Reservations & renseignements à :  
Tél.: +41 21 966 33 33

Grand Hôtel  
Suisse Majestic  
Avenue des Alpes 45  
1820 Montreux





LA FONTAINE  
RUE DU CTRE 5, 1820  
MONTREUX  
+41 21 558 51 51

LIVRAISON  
À DOMICILE,  
COMMANDEZ EN LIGNE  
[LAFONTAINEMONTREUX.CH](http://LAFONTAINEMONTREUX.CH)



**FROMAGERIE - POISSONNERIE  
BOUCHERIE - BOULANGERIE  
FRUITS ET LÉGUMES**

**HORAIRES**

Lundi mardi fermé  
Du mercredi au vendredi 9h - 18h30  
Samedi 8h - 17h / Dimanche fermé

**NOUS TROUVER**

Chemin des Cibleries 5, 1896 Vouvry  
Tél. 024 481 60 70  
[www.traiteurplanchamp.ch](http://www.traiteurplanchamp.ch)

RESTAURANT

HÔTEL★★★

ÉVÉNEMENTS

TERRASSE

GELATERIA



La  
Rouvenaz



MONTREUX



Rue du Marché 1

1820 Montreux

Tél +41 (0)21 963 27 36

[info@rouvenaz.ch](mailto:info@rouvenaz.ch)

[www.rouvenaz.ch](http://www.rouvenaz.ch)

*Be Yourself*

## BREAKING NEWS

Un antre rétro dans les rues de Montreux.

Proche du lac découvrez notre bar atypique proposant des bières artisanales locales, des cocktails fait avec passion et le meilleur karaoké de la ville!

Vous souhaitez privatiser le Baccara ?! Nous organisons vos événements selon vos besoins.

Ouvert du lundi au samedi.

Nous sommes situé sur l'Avenue Nestlé.

Appelez-nous au 021/963.00.44 ou envoyez-nous un e-mail à [barlebaccara@gmail.com](mailto:barlebaccara@gmail.com)

Au plaisir de faire votre connaissance.



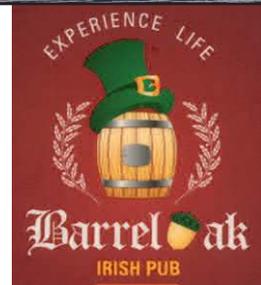
## SPECIAL EDITION

*Léman Bae*  
RESTAURANT STEAKHOUSE

Angus - Wagyu  
Tomahawk  
Calamars - Poulpe  
Filet de perche  
Viandes halal en option

*La joie d'un repas parfait. Réservez votre bonheur!*

Avenue de Chillon 26 - 1820 Veytaux - Tél. +41 21 961 32 61  
Portable +41 78 898 75 25 - E-mail: [contact@lemanbae.ch](mailto:contact@lemanbae.ch)



**18 sortes de bières en pression**  
**Cuisine non-stop samedi et dimanche**  
**dès 12 h 00**

**Ouvert tous les jours dès 11 h 00**

Avenue des Alpes 37, 1820 Montreux  
Tél. +41 (0) 21 961 16 81  
[care@barrel-oak.com](mailto:care@barrel-oak.com) | [www.barrel-oak.com](http://www.barrel-oak.com)



OUVERT  
7J/7J

1865  
LA BRASSERIE  
FINE FOOD & DRINKS

UN LIEU  
**UNIQUE**  
POUR LES GOURMETS



DE 11H 30 À 14H 30  
ET DE 18H 30 À 22H

RÉSERVATION : 021 966 77 55

AVENUE DU CASINO 32 - CH-1820 MONTREUX - [WWW.BRASSERIEJ5.CH](http://WWW.BRASSERIEJ5.CH)

## Willy et Xavier Bühlmann

Arboriculteurs - Viticulteurs - 1807 Blonay

Du domaine: fruits de saison, raisinée, miel, confiture, vinaigre, cidre, jus de fruits maison

Autres: légumes de saison, fromages d'alpage, œufs, pain, moutarde, salami, saucisson, terrine, huile (vrac)

**Mercredi: 16h30-18h30**

**Judi: 14h-18h30**

**Vendredi: 9h-12h / 14h-18h30**

**Samedi: 9h-12h**

[www.fruitsbuhlmann.cn](http://www.fruitsbuhlmann.cn)

PARMI LES PARFUMS ENIVRANTS ET LES COULEURS QUI DANSENT, UN VOYAGE CULINAIRE, UN FESTIN QUI ENCHANTE. BIENVENUE AU COIN DE L'AMÉRIQUE LATINE, OÙ LES SAVEURS ANCESTRALES ONT TROUVÉ LEUR RACINE. DANS CHAQUE PLAT, L'HISTOIRE S'ÉPANOUIT, TRADITIONS ENRACINÉES, SAGESSE QUI NOURRIT. DES MAJESTUEUSES ANDES AUX PLAGES DES CARAÏBES, DANS NOTRE RESTAURANT, UN FESTIN QUI NOUS UNIT. LES PIMENTS DU MEXIQUE, LA DOUCEUR DU BRÉSIL, LE CÉVICHE PÉRUVIEN, UN DÉLICE SUBTIL. LES PATACONES DE COLOMBIE, L'ASADO ARGENTIN, UNE DANSE DE SAVEURS, UN VOYAGE SANS FIN.

LA PASSIONNÉE MARACUJÀ SUR DES LÈVRES ASSOIFFÉES, CACAÔ ANCESTRAL, SAVEURS BIENFAISÉES. DANS CHAQUE BOUCHÉE, L'ÂME SE RÉVÈLE, UNE ÉTREINTE DE CULTURES DANS CHAQUE GABELLE.

AMIS, DÉGUSTEZ SANS PLUS ATTENDRE, L'ÂME DE L'AMÉRIQUE LATINE À CHAQUE BOUCHÉE OFFERTE.

UN CHANT À LA GASTRONOMIE DE CETTE TERRE CHÈRE, UN FESTIN DES SENS, BIENVENUE À LA FÊTE DE LA VIE !

## LATINO

RESTAURANT & BAR



**Le Clos des Sources**

HÔTEL\*\*\* & SPA  
www.leclosdessources.com

+00.33.3.89.73.10.01  
2 rue de Rodern  
68590 Thannenkirch  
France

*Restaurant - Pizzeria  
de l'Aigle*

Entrecôte Café de Paris  
Cuisine traditionnelle du terroir  
Spécialités de poissons  
Pâtes et Pizzas «Maison»  
Tous nos plats à l'emporter

Grand Rue 48 - 1844 Villeneuve  
Tél. 021 968 14 16  
aiglerestaurant@bluewin.ch



# MIYAZAKI

SUSHI BAR RESTAURANT

☎ 021 965 34 64

✉ miyazakimontreux@gmail.com

📍 Grand Rue 60, 1820 Montreux



M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### M. le Président

Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission?

*Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.*

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter de ce postulat.

## 10. INTERPELLATIONS

### 10.1. Réponse à l'interpellation de M. Quentin Talon et consorts «Nouveau malaise aux VMCV, quelles mesures pour en sortir de manière durable?».

#### M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci pour cette réponse. Je cite «Les VMCV travaillent de manière continue à trouver des solutions en partenariat avec les communes et les propriétaires privés afin d'améliorer cette situation.», mais étrangement les VMCV ne trouvent de solutions que lorsqu'un article sort dans les médias et que le Conseil communal interpelle. Aussi vous dites que les toilettes du shop de la station-service sont disponibles pour les conductrices et conducteurs, mais le shop ouvre entre 6 h 45 et 7 h 45 et ferme à 20 h 00, les bus commencent à circuler à 5 h 55 et finissent à 23 h 47 en tout cas durant 4 h 35, les toilettes ne sont pas disponibles.

Les toilettes sont-elles accessibles en dehors des heures d'ouvertures de la station-service?

#### M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

Nous n'avons malheureusement pas autant de précisions techniques à vous apporter ce soir, c'est une question que nous transmettrons directement aux VMCV pour réponse. Néanmoins, comme cela a été dit dans le cadre de la réponse à l'interpellation, il n'y a évidemment pas que les toilettes de la station-service du stade qui sont à disposition de l'ensemble du personnel. Il y a tout un

réseau d'infrastructure qui existe et les différents lieux sont répertoriés dans un outil à disposition. Il faut donc évidemment voir la problématique dans son ensemble.

#### M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe DA ne trouve pas globalement suffisante la réponse reçue ce soir, l'ensemble de la réponse donne l'impression que la Municipalité ne va pas faire grand-chose et ce n'est pas rassurant. Notre groupe souhaiterait que la Municipalité tienne au courant le Conseil communal des avancées dans cette affaire.

De manière générale, comme discuté avec les autres groupes dépositaires, nous déposons une résolution que je vais vous lire:

Considérant le rôle central que joue l'entreprise de transports publics VMCV pour faire face à la crise climatique, le Conseil communal incite la Municipalité à entreprendre tout ce qui est dans ses moyens pour résoudre, de façon durable, la crise actuelle et assurer au personnel des conditions de travail dignes.

M. le Président ouvre la discussion sur la résolution.

#### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La résolution proposée concerne une prérogative légale de droit du travail qui découle directement de la responsabilité de la direction et des administrateurs des VMCV, elle n'est pas de la compétence de nos autorités, pour cette raison le groupe PLR ne soutiendra pas la résolution.

#### Mme Marie-Solène Pham (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers camarades,

Le groupe socialiste estime qu'il est de la plus haute importance d'améliorer et de garantir des conditions de travail du personnel des VMCV. Un service de qualité piloté par des employés évoluant dans des conditions de travail dignes pourra contribuer à une plus grande attractivité du service, ce qui permettra que le remplacement des équipes ne soient pas soumis à une trop grande pression. En vous remerciant

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### Résolution:

Considérant le rôle central que joue l'entreprise de transports publics VMCV pour faire face à la crise climatique, le Conseil communal incite la Municipalité à entreprendre tout ce qui est dans ses moyens pour résoudre, de façon durable, la crise actuelle et assurer au personnel des conditions de travail dignes.

**VOTE la résolution est acceptée par 40 OUI, 24 NON et 12 abstentions.**

### 10.2 Réponse à l'interpellation de M. Romain Pilloud «Des dangers financiers pour les transports publics?».

#### M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les réponses aux questions relatives au VMCV me rassurent et je remercie la Municipalité à ce propos, même si effectivement M. Talon a évoqué les autres enjeux de crise du réseau VMCV, je constate qu'il ne sera que peu impacté par les mesures d'austérité de la Confédération. Sur la question Mobilis je tiens également à remercier la Municipalité pour ses compléments d'informations et espère que, dans une prochaine révision du réseau, il sera tenu compte des quelques absurdités vécues par une partie des habitants de notre commune. Je suis bien conscient qu'il s'agit ici de convaincre l'ensemble des prestataires de transports publics de ce canton.

La réponse relative à la situation du MOB et du MVR m'inquiète hautement et a de quoi inquiéter la qualité du service public et ce Conseil communal. Une diminution des coûts de 8%, un blocage des effectifs du personnel, un réel risque de baisse de qualité de l'offre et un renvoi des tâches d'entretien avec un risque de dégradation plus avancé des infrastructures, c'est une situation un peu inquiétante que nous découvrons et j'aurais une question complémentaire à ce propos pour M. Chiaradia, que pouvons-nous faire? Les actionnaires, particulièrement les communes, doivent-elles prendre acte de cette situation, est-ce que nous ne pouvons pas considérer que la situation est grave? Il est vrai que nous n'allons pas penser qu'après le trou de Tolochenaz, cela sera le trou des hauts de Montreux, mais nous savons très bien qu'un retard

d'investissement dans le réseau, un retard d'entretien peut avoir des conséquences financières et, comme vous l'avez évoqué, sur la qualité des infrastructures. C'est peut-être une question sur les possibilités ou la position de la Municipalité à ce propos, puisque vous avez bien expliqué la situation actuelle.

Par rapport au subventionnement, je remercie M. Chiaradia pour sa réponse complète. Il y a des éléments qui sont positifs, la volonté cantonale de subventionner les moins de 25 et les plus de 65 ans notamment, mais le problème que nous avons par rapport à cela c'est qu'aujourd'hui nous n'avons pas de temporalité par rapport à l'application effective de cette mesure. Depuis une douzaine d'années le prix moyen des transports publics a augmenté d'environ 20%, si la participation de CHF 300.- de la commune à l'achat d'abonnement annuel de transport public était adapté à cette situation, celle-ci passerait à CHF 360.- par exemple. La seule aide cantonale, si tant est qu'elle soit mise en place dans un délai raisonnable, ne peut à elle seule répondre à cette situation. A ce propos, j'ai une résolution à proposer à ce Conseil, mais si c'est possible je souhaiterais que la Municipalité réagisse à la situation du MOB et du MVR en complément de la réponse déjà donnée.

### **M. Florian Chiaradia, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme cela a été exprimé par écrit via la réponse à votre interpellation, la Municipalité partage une partie de vos préoccupations, préoccupations qui nous ont été remontées par le MOB et par le MVR en particulier. C'est pour cette raison que nous avons écrit directement à l'Office fédéral des transports afin de faire part de ces points, par rapport, notamment, à ces questions d'entretien.

Même s'il est vrai qu'à ce stade nous n'en savons pas plus sur l'impact réel et précis des mesures qui ont été annoncées cette année, c'est quelque chose de relativement récent, mais il est clair qu'il faut être extrêmement attentif à la suite de ces demandes de la part de l'OFT.

### **M. Romain Pilloud (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci M. le Municipal pour votre complément d'information, j'espère qu'une solution pourra être trouvée et que si nécessaire, les actionnaires du MOB et du MVR pourront aussi agir pour éviter une dégradation du service.

Je souhaite déposer une résolution en lien avec la participation des CHF 300.- actuel pour l'achat d'abonnements annuels de transports publics, la résolution est la suivante:

Le Conseil communal invite la Municipalité à adapter la participation de CHF 300.- pour l'achat d'un abonnement de transports publics de la manière suivante:

- 1) En l'adaptant à l'augmentation moyenne du prix des transports publics depuis la création du règlement y relatif
- 2) En prenant en compte l'évolution et la diversification des abonnements mis à disposition par les différentes sociétés de transports publics.

### **Mme Susanne Lauber Fürst (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cette proposition d'augmenter la part de la commune pour les abonnements est en ce moment en discussion à la COFIN, déposé par M. Emmanuel Gétaz, c'est en principe déjà en cours.

### **M. Olivier Blanc (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne vais pas m'exprimer sur le fond, car je suis d'accord avec cette proposition, mais le problème c'est que, si je ne m'abuse, c'est un règlement du Conseil communal qui concerne cette subvention. La voie la plus logique serait le dépôt d'une motion. La Municipalité peut le faire de sa propre initiative ou nous pouvons la contraindre par la voie de la motion, alors pourquoi utiliser une voie aussi légère que la résolution qui n'engage personne, plutôt qu'une motion? Je ne comprends pas très bien la logique. Pour le reste, je n'ai pas de problème avec cette résolution.

### **M. Romain Pilloud (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Très brièvement, pour répondre à M. Blanc, je suis d'accord avec lui sur le fait que c'est une motion qui devrait éventuellement être déposée, je ne sais pas si la Municipalité pourra le confirmer. Il s'agissait surtout d'émettre un vœu sachant que la Municipalité, quand elle travaille sur ces éléments de subventionnement, a beaucoup de critères à prendre en compte, elle en a cité un qui est peut-être une aide cantonale future. Je suis aussi conscient, si cette résolution est acceptée car il ne s'agit que d'un vœu, que la Municipalité va devoir prendre en compte différents éléments et que nous n'aurons pas de retour le mois prochain sur ces différents aspects. Concernant les propos de Mme Lauber Fürst, je crois que l'un n'empêche pas l'autre, la question budgétaire étant ce qu'elle est, quand nous augmentons un budget nous ne modifions pas le règlement, augmenter un budget c'est bien, mais si nous n'avons pas un règlement ou la documentation pour pouvoir ensuite l'appliquer, cela devient évidemment un peu plus compliqué.

Les processus sont longs, raison pour laquelle je suis très heureux d'avoir pu échanger sur ces questions avec M. Gétaz, mais il est vrai que l'un n'exclut absolument pas l'autre.

### **Mme Susanne Lauber Fürst (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je pense que vous avez bien compris qu'il s'agit ici d'un propos politique pour avoir une demi-page dans le 24 Heures. Je pense que nous pouvons tranquillement laisser la commission de gestion et la commission des finances faire leur travail politique dans les règles de l'art.

### **M. Nicolas Büchler (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour revenir sur les propos de Mme Lauber Fürst, nous savons qu'à chaque fois qu'il y a une bonne idée dans ce Conseil, ML essaie de la rapatrier par chez elle. En l'occurrence, si vous relisez l'interpellation de M. Pilloud du mois précédent, elle date d'avant la première séance de la COFIN, et il s'agissait déjà d'une piste qui était évoquée.

### **M. Fabien Willemin (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Étant membre de la COFIN, je ne comprends pas très bien pourquoi nous débattons sur ce sujet, sachant qu'à la COFIN nous sommes 10 personnes et qu'ici nous avons tout le Conseil qui peut prendre une décision forte sur ce sujet, ce qui pourra appuyer le travail de la COFIN dans un sens ou dans l'autre, comme cela, nous aurons un réel avis de l'ensemble du Conseil et pas juste l'avis des 10 membres de la COFIN.

### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En réponse à mon préopinant, la résolution n'est simplement pas le bon outil, cela ne sert pas à grand-chose, si ce n'est donner un signal politique.

### M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité ne va pas prendre formellement position sur le fond de cette résolution, en revanche il nous paraît important de préciser certains éléments.

Comme cela a été expliqué dans la réponse à l'interpellation, il faut rappeler que le prix de certains abonnements de transports publics, je parle d'abonnements Mobilis, vont baisser en 2024. Par exemple un abonnement deuxième classe adulte 2 zones passera de CHF 740.- en 2023 à CHF 702.- en 2024.

Par ailleurs, ces prochaines années, conformément au programme de la législature annoncé par le Conseil d'état 2022-2027, le Canton va instaurer certains mécanismes de subventionnements d'abonnements des transports publics, dont il faudra tenir compte.

Enfin, votre autorité a accepté en approuvant le préavis 01/2021 - celui qui met en place le mécanisme de subvention d'abonnement des transports publics - l'amendement suivant à savoir: «*d'accepter la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnement de transports publics pour les années 2021 à 2024*» uniquement. Afin de respecter cet amendement voté à l'époque, la Municipalité reviendra vers votre autorité avec un projet de pérennisation de cette subvention l'an prochain.

Au vu de ce qui précède, cette adaptation du montant de la subvention ne

paraît, à ce stade, pas être prioritaire, a fortiori par l'outil de la résolution.

La Municipalité prévoyant de revenir devant votre autorité l'an prochain à ce sujet, l'opportunité sera donnée de débattre de ces orientations à ce moment-là, ce qui aura l'avantage de se faire en cohérence avec l'avancée des travaux du Conseil d'état.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### Résolution:

Le conseil communal invite la Municipalité à adapter la participation de CHF 300.- pour l'achat d'un abonnement de transports publics annuel

- 1) En l'adaptant à l'augmentation moyenne du prix des transports publics depuis la création du règlement y relatif
- 2) En prenant en compte l'évolution et la diversification des abonnements mis à disposition par les différentes sociétés de transports publics.

#### **VOTE la résolution est acceptée par 43 OUI, 24 NON et 10 abstentions.**

#### **10.3 Interpellation de M. Nicolas Büchler et Mme Claudia Hischenhuber «le Père Noël a déjà son bureau aux Rochers-de-Naye, n'est-ce pas suffisant?».**

### M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En préambule, je précise que cette interpellation est corédigée avec Mme Claudia Hischenhuber, conseillère communale Verte.

Nous avons appris le 8 novembre dernier par le biais des réseaux sociaux et de MyMontreux notamment, que le Marché de Noël prévoyait, je cite «d'illuminer les Rochers-de-Naye avec le plus grand Père-Noël jamais projeté».

Cette projection sera l'œuvre du «Light Artist» Gerry Hofstetter. Cet artiste suisse conduit sa propre agence de design, de marketing et d'événementiels de portée internationale et il n'est pas ici question de juger l'œuvre en tant que telle. Cela étant, c'est le procédé qui questionne, tant sur le fond que sur la forme.

Tout d'abord sur le fond: Nous vivons une période de restrictions énergétiques

et de prise de conscience des dégâts causés par la pollution lumineuse: pour ces raisons les villages de la Commune perdent leurs décorations principales de Noël; les commerçants se voient imposer des restrictions d'éclairage; on teste l'extinction nocturne de l'éclairage public dans quelques quartiers. Ces mesures sont nécessaires, nous les comprenons, les encourageons et ne les remettons ici nullement en cause.

Mais pourquoi ces restrictions ne s'appliquent-elles pas à cet important projet d'illumination?

Deux poids, deux mesures?

Nous savons que la période hivernale est sensible pour la faune et spécialement sensible pour la faune de montagne, et que les perturbations et le stress que nous lui imposons doivent toutes être soupesées et limitées.

Cette annonce d'événement questionne également sur la forme, puisqu'aucune communication officielle n'a été faite, ni par le Marché de Noël, ni par nos autorités.

Ainsi, nous nous permettons de soumettre les questions suivantes à la Municipalité:

1. Qui a donné l'autorisation au Marché de Noël, respectivement à l'artiste, de permettre la tenue de cet événement?
2. Sur quelle période, comprenez pour quelle durée, est prévue cette illumination?
3. La Municipalité a-t-elle connaissance de la communication prévue par le Marché de Noël et relative à ce projet?
4. La Municipalité n'ayant pas communiqué à ce sujet, est-elle favorable à la tenue de cette illumination?
5. Techniquement, comment ce projet est-il conçu? Des ressources publiques seront-elles utilisées dans ce cadre? Si oui, lesquelles?

Nous remercions la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien nous apporter.

Merci de votre attention.

### M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,



Votre pharmacie de proximité du quartier des Planches à Montreux

Pharmacie indépendante spécialisée en médecines naturelles



Consultation en Homéopathie Et Micro-nutrition Préparations personnalisées

Livraison gratuite



Avenue des Planches 22c, 1820 Montreux  
021 963 10 35, info@pharmacie-holistique.ch



« Une agence immobilière professionnelle, expérimentée et proche de ses clients »

1820 Montreux - Grand-Rue 98 - +41 21 962 70 50 - info@cgs-immobilier.ch

Bienvenue chez vous!

www.cgs-immobilier.ch



- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS



asero SÀRL

Avenue du Midi 2  
1820 MONTREUX  
Tél/Fax 021 964 69 03  
Natel 079 447 28 02  
jfasero@hotmail.com  
www.jfasero.ch

Agence de Montreux  
Grand'Rue 3, 1820 Montreux  
T 021 965 30 45  
www.vaudoise.ch



# Clin d'

## L'EXOTIQUE Montreux

Bijoux en pierre fines et argent, minéraux bruts et polis, Bouddhas, bols japonais, bougies, idées cadeaux

Notre équipe à votre service!

Grand-Rue 16  
021 963 43 10  
info@exotique-montreux.ch



Sellerie auto, moto, bateaux, Stores toiles, **NOUVEAU:** Shop Nautic, accessoires divers

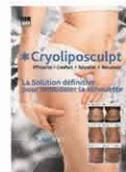
Z.I. La Foge G - Rte des Châtaigniers 19 - 1815 Clarens-Chailly  
079 797 63 40 info@gr-sellerie-bache.ch

## IDEAL LINE MONTREUX

**Vous offre les 13 et 14 Février**

**40 % sur Cures corps**

**20 % sur Cures visage**



Pour la Saint Valentin

Offrez une cure à votre Valentin ou Valentine



**Bon découverte 1 séance : mois de février et mars**

avec réduction de 20 % sur les cures amincissantes, anti cellulite, raffermissantes, anti âge.....

Av Planches 20 A, 1820 Montreux

www.ideallinemontreux.ch, 021 532 22 22



Je remercie Mme et M. l'interpellateur de nous avoir fourni les questions en amont ce qui nous permet de vous répondre ce soir. La Municipalité répond comme suit:

1. *Qui a donné l'autorisation au Marché de Noël, respectivement à l'artiste, de permettre la tenue de cet événement?*

La Municipalité n'a, à ce jour, délivré aucune autorisation en lien avec cet événement, il est précisé qu'aucune demande d'autorisation n'a été déposée par Montreux Noël jusqu'au 9 novembre 2023 dans l'après-midi, soit après l'annonce publique de la tenue de l'événement. Ni la Municipalité, ni l'administration communale n'étaient au courant de ce projet jusqu'à la diffusion de l'information via les médias et réseaux sociaux le 8 novembre 2023.

A noter que la commune a pris contact de manière proactive avec Montreux Noël immédiatement après avoir eu connaissance de ce projet, afin d'obtenir des informations complémentaires et faire part de sa surprise face à l'absence d'information préalable sur un tel événement. Dès réception de la demande des informations complémentaires ont été

demandées à Montreux Noël qui ne les a pas encore entièrement fournies à ce jour.

2. *Sur quelle période, comprenez pour quelle durée, est prévue cette illumination? Selon les informations obtenues à ce stade de la part de Montreux Noël, la projection en soit ne doit durer qu'une heure environ, la date définitive devra être arrêtée en fonction de la météo entre le 27 novembre et le 1er décembre 2023.*

3. *La Municipalité a-t-elle connaissance de la communication prévue par le Marché de Noël et relative à ce projet?*

Comme indiqué en réponse à la question 1, la Municipalité n'a eu connaissance du projet qu'après communication publique sur cette question. Montreux Noël a informé la Municipalité du fait que deux photographes et un vidéaste accompagneront M. Hofstetter pour prendre des images à partir de plusieurs angles, ces images devraient être transmises à la presse le lendemain.

4. *La Municipalité n'ayant pas communiqué à ce sujet, est-elle favorable à la tenue de cette illumination?*

Comme indiqué en réponse à la question 1, la Municipalité n'ayant pas encore obtenu à ce jour toutes les informations nécessaires à une prise de décision, elle n'a pas eu l'occasion de se positionner sur la tenue de cette illumination. A noter encore que si le lieu de projection semble être prévu depuis le territoire montreusien, l'image projetée devrait vraisemblablement illuminer le territoire de la commune de Veytaux.

5. *Techniquement, comment ce projet est-il conçu? Des ressources publiques seront-elles utilisées dans ce cadre? Si oui, lesquelles?*

Toujours selon les informations reçues de Montreux Noël, la projection sera faite depuis le parking des hauts de Caux, parqué dans un fourgon privé de M. Hofstetter, lequel est muni d'un groupe électrogène. Aucun branchement ne sera fait

sur le domaine public et aucun objet ne sera en contact direct avec la montagne. Il n'est prévu d'utiliser aucunes ressources publiques dans ce cadre.

La Municipalité espère avoir répondu à satisfaction à l'interpellation.

M. le Président ouvre la discussion.

#### M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci beaucoup M. le Municipal pour les réponses apportées, elles me rassurent en partie, notamment quant à la durée de la projection prévue. Également sur la partie d'autorisation et du fait que finalement peu de monde semble au courant de ce qui est prévu et de ce qui va se faire. Cela sent l'amateurisme à plein nez et dans tous les sens. Je trouve ce procédé tout bonnement scandaleux, particulièrement quand nous voyons par exemple les conditions drastiques d'organisation de manifestations qui nous sont imposées quand nous voulons faire une fête de village avec 50 personnes et que là, 10 jours avant le début du marché de Noël, manifestement il n'y a toujours pas de demande d'autorisation formelle qui est déposée. Je vous le dis très clairement, j'espère que ce projet ne verra jamais le jour. Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

#### M. Fabrice Yerly (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci pour ces explications de la Municipalité, je suis quand même interpellé par l'élément visant à autoriser l'utilisation de groupe électrogène, une génératrice sur le parking public des hauts de Caux, je ne sais pas si c'est autorisé. Je m'étonne un peu que nous puissions comme cela diffuser je ne sais pas combien de lux et surtout il y aura des nuisances pour les habitants qui auront le bruit et les odeurs.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**10.4 Interpellation de M. Olivier Müller «Reprendre et améliorer le PGA 2019?».**

#### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

# SUPER LOTO par abonnement

**Samedi 16 mars 2024 à 20h00**  
**Casino Barrière de Montreux**

Ouverture des portes à 19h, début à 20h

Prix de l'abonnement (24 tours):

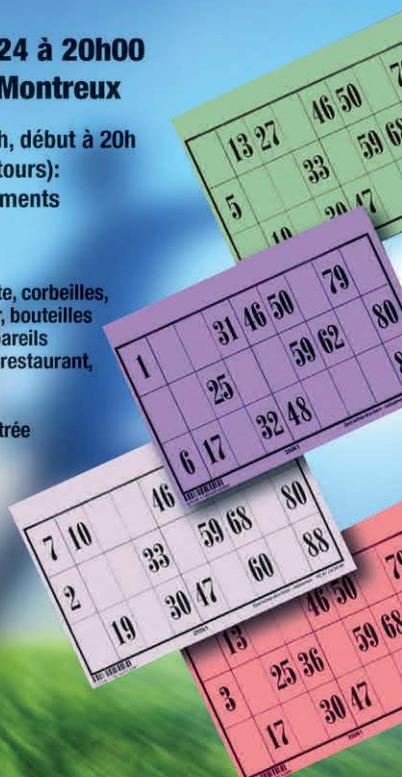
Tirage au sort des abonnements

**Fr. 50.-**

Fromages à raclette, corbeilles, paniers du boucher, bouteilles de vin, liqueurs, appareils ménager, Hi-Fi, bons restaurant, etc...

Abonnement en vente à l'entrée  
ou par réservation à:  
nora.guessous@hispeed.ch

Organisation



Même si j'ai transformé ma motion en une interpellation, ça sera long! L'idée de reprendre et améliorer le PGA 2019 reste la même, mais il paraît plus raisonnable de d'abord poser quelques bonnes questions avant d'ameuter la foule avec une motion.

Au printemps 2020, à la grande surprise de tous, le Tribunal fédéral invalidait le PGA 2019, entré en vigueur quelques mois plus tôt seulement. La raison principale, c'est qu'on ne peut pas créer une zone réservée dans le seul but de contenir le surdimensionnement de la zone à bâtir, sans autre perspective de planification. C'est au mot près ce que nous a dit le Tribunal fédéral, qui dit simplement ce qui est admissible juridiquement et ce qui ne l'est pas.

En principe, lorsque l'on rend une copie imparfaite, on ne repart pas d'une page blanche mais on essaie de comprendre ce qui n'a pas fonctionné, on le corrige et on le soumet à nouveau. En plus, le tribunal fédéral nous a donné les pistes de corrections lors du réexamen de la zone à bâtir et explique qu'il appartiendra à la commune d'adapter son projet de PGA en prévoyant une affectation conforme au droit fédéral. «Adapter son PGA», ce sont les mots employés par le Tribunal fédéral. Nulle part le Tribunal fédéral n'a indiqué qu'il fallait repartir de zéro et surtout, nulle part le Tribunal fédéral n'a demandé qu'on reparte du PGA 1972. Pourtant, repartir du PGA 1972, un plan jugé qui je le rappelle est jugé non conforme au droit par le Tribunal fédéral, c'est ce qu'a fait la Municipalité jusqu'à présent, de manière plutôt surprenante.

Le principe de proportionnalité fait penser qu'on devrait avant tout s'appuyer sur le PGA 2019, parce qu'on ne devrait pas jeter à la poubelle plus de 10 ans de travaux et des centaines d'heures de séances de commission PGA. On ne devrait pas jeter à la poubelle un PGA approuvé par les autorités communales précédentes, par le département cantonal compétent et par le Département fédéral du développement territorial. Et on ne devrait pas jeter à la poubelle un PGA qui a permis de lever toutes les oppositions et qui a donné à de nombreux propriétaires l'espoir et même l'autorisation entre janvier 2019 et avril 2020 de pouvoir construire le projet de toute une vie. Pour ma part, j'ai eu l'occasion d'échanger brièvement avec des avocats connaissant le dossier, avec un juge et avec un professeur de droit. Tous partagent la vision qu'il faudrait, et qu'il suffirait de reprendre le PGA invalidé et de corriger les griefs juridiques ayant

conduit à son annulation. A Montreux, de nombreux professionnels de l'aménagement du territoire sont du même avis. Cela serait beaucoup plus simple, plus rapide et beaucoup moins risqué. Moins risquée parce qu'un PACom certes adapté mais qui ressemblerait le plus possible au PGA 2019 sera indéniablement un gage contre des recours interpestifs. En effet, un propriétaire classé en zone à bâtir selon PGA 2019 et ensuite dézoné dans le futur PACom fera très certainement recours et avec des chances de succès indéniable si le terrain est équipé, s'il a engagé des frais importants et s'il est de bonne foi. A l'inverse, le propriétaire pour qui rien ne changerait entre les deux plans ne fera lui pas recours.

Notre ancienne cheffe de service de l'urbanisme a expliqué en mai 2023 lors de la commission du préavis relatif à l'appel d'offres que certains soumissionnaires souhaiteront peut-être repartir le plus possible du PGA 2019 tandis que d'autres souhaiteront partir d'une feuille blanche. Cette possibilité, celle de repartir du PGA 2019 a donc même été confirmée par l'ancienne cheffe de service et le Municipal concerné et n'a pas été proscrite dans le cahier des charges de l'appel d'offres.

A l'aube de l'élaboration proprement dite du futur PACom, c'est maintenant le bon moment et aussi le dernier moment de se poser la question de ce que l'on peut reprendre du PGA 2019, et ceci pour plein de raisons, notamment:

- Parce que le nombre d'habitants-emplois entre la zone à bâtir du PGA 2019 et sa réévaluation selon le rapport DOLCI sont similaires;
- Parce qu'il y a un nouveau chef au service cantonal à la DGTL depuis le 1er juillet;
- Parce que le service de l'urbanisme est en réorganisation, que l'ancienne cheffe n'est plus là et qu'une nouvelle orientation est imaginable;
- Parce que les principes de la LAT 2014 commencent à montrer leurs limites un peu partout en Suisse;
- Parce que le projet des Grands-Prés a été refusé par la population;
- Parce qu'une pénurie de logement est observée dans le canton, sur la Riviera et à Montreux;
- Parce que, conséquemment une hausse générale et significative des loyers est en cours;
- Parce que les logements d'utilité publics se font de plus en plus rare;
- Parce que, pour rappel, la commune de Montreux n'a aucun PGA valable;
- Parce que le TF admet dorénavant la

notion de surdimensionnement incompressible;

- Parce que la quasi la totalité du territoire est actuellement gelée par les zones réservées;
- Parce que la promesse municipale de 2022 d'avoir un PGA prêt en 2024 était un leurre;
- Parce que garantir un PACom pour 2027 sera très compliqué à atteindre si la Municipalité entend repartir de zéro.

Et enfin, c'est le bon moment parce que la Municipalité a enfin retenu cet automne le mandataire qui nous accompagnera jusqu'à la fin du processus de l'élaboration de notre futur PACom. On espère que ce mandataire a d'ores et déjà commencé son mandat et que le préavis pour ratifier son engagement sera proposé dans les meilleurs délais au conseil communal.

Avant les 5 questions que je vais poser d'ici quelque secondes, je rappelle encore une fois les conséquences actuelles catastrophiques de l'absence de PACom: baisse du chiffre d'affaires des acteurs de la construction en dizaine de millions, de nombreux licenciements, des places d'apprentissage à la trappe, des pertes fiscales, des investisseurs qui abandonnent l'idée de construire à Montreux, des loyers qui prennent l'ascenseur, une manque de logement d'utilité publique et des projets de toute une vie qui s'envolent pour de nombreuses familles qui ont eu confiance dans le PGA 2019.

Les considérations qui précèdent m'amènent à poser les questions suivantes:

Question 1: Est-ce que la Municipalité a une fois commandité une expertise juridique externe concernant l'annulation du PGA afin d'avoir un second avis sur la meilleure stratégie à suivre? si non, pourquoi?

Question 2: Depuis l'annulation du PGA, est-ce que la commission consultative de l'urbanisme a été consultée pour donner son expertise? si non, pourquoi?

Question 3: Est-ce que dans la démarche proposée dans son offre ou dans les discussions en cours, le mandataire en place du PACom a-t-il mentionné comme opportune la possibilité de repartir du PGA 2019?

Question 4: Un PACom ne se limite de loin pas à son règlement. Cependant, est-ce qu'un passage en revue détaillé des 87 articles du RPGA 2019 a été fait pour estimer quels articles pourraient toujours être valables et quels articles ne



Fondée en 2001, notre entreprise est active dans tout le canton. Passionnée en matière d'entretien et d'aménagements d'espaces verts, notre équipe de jardiniers-paysagistes est à même de vous proposer des prestations de services diversifiées et de qualité.



### **Paysagisme - Création**

Maçonnerie - Clôtures Chemins  
Dallages - Terrasses - Plantations  
Gazon - Pergolas etc...

### **Paysagisme - Entretien**

Tailles - Abattages - Elagages  
Soins - Tontes etc...



### **Entretien d'immeubles**

Nettoyages - Contrôles techniques  
Nettoyages spéciaux  
Petites réparations etc...

### **Perréaz Paysagiste Sàrl**

Route d'Arzillière 12 - 1822 Chernex – Tél. 078 824 19 16  
E-mail: [perreazpaysagiste@hotmail.com](mailto:perreazpaysagiste@hotmail.com)  
www: [prodirectories.net/perreazpaysagiste](http://prodirectories.net/perreazpaysagiste)

le seraient plus? si oui, quelle en est la conclusion générale?

Question 5: En plus de l'obligation de traiter l'entier du territoire, ne suffirait-il pas aussi simplement d'annuler les zones réservées du PGA 2019 de Maula Ferran et Derray la Cor et de les réattribuer à un autre type de zone pour rendre le futur PACom conforme au droit?

Je remercie la Municipalité des réponses qu'elle voudra bien apporter.

### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Monsieur l'interpellateur affirme que la Municipalité repartirait systématiquement du PGA 1972 et ceci «de manière plutôt surprenante». A titre personnel, permettez-moi de trouver cette affirmation surprenante sachant que la Municipalité ne l'a jamais fait, sauf pour les zones réservées pour d'évidentes raisons, car elles peuvent effectivement ne s'appliquer que sur le seul plan formellement en vigueur, celui de 1972.

Question 1: Est-ce que la Municipalité a une fois commandité une expertise juridique externe concernant l'annulation du PGA afin d'avoir un second avis sur la meilleure stratégie à suivre? si non, pourquoi?

Non. Pour rappel un avis juridique n'a pas pour fonction de proposer des stratégies, mais de vérifier la conformité juridique d'une stratégie. Or, il apparaît que le choix de la meilleure «stratégie à suivre» pour reprendre le terme de l'interpellateur n'est pas que juridique, mais aussi, voire majoritairement politique.

Question 2: Depuis l'annulation du PGA, est-ce que la commission consultative de l'urbanisme a été consultée pour donner son expertise? si non, pourquoi? Pour rappel, il n'existe pas de commission consultative, la Conseil communal ayant refusé la proposition dans ce sens de M. Müller.

La Municipalité part du principe que M. l'interpellateur s'interroge au sujet du comité d'experts. Ce comité était prévu dans le règlement du PGA annulé. Néanmoins, la Municipalité l'a maintenu. Il a déjà siégé pour étudier des dossiers et il sera encore consulté sur des projets spécifiques.

Question 3: Est-ce que dans la démarche proposée dans son offre ou

*dans les discussions en cours, le mandataire en place du PACom a-t-il mentionné comme opportune la possibilité de repartir du PGA 2019?*

Comme vous vous en souvenez sans doute, la prise en compte du PGA 2019 faisait partie du cahier des charges présenté dans le préavis No 08/2023. S'agissant de l'offre du mandataire, au risque d'anticiper le préavis à ce sujet, annoncé pour décembre, la Municipalité se permet de citer ce passage de l'offre: «Utilisation du PGA de 2019

*Étant le fruit de plusieurs années de travail, le projet de PGA de 2019 contient des informations précieuses qu'il conviendra de prendre en compte. Concrètement, il s'agira de questionner le contenu de ce projet pour en conserver ce qui est compatible avec la vision stratégique actuelle. La délimitation des zones d'affectation de certains secteurs et certaines dispositions réglementaires pourraient suivre la même logique que celle du PGA.»*

La Municipalité soutient cette approche. A ce stade, s'il est juste de ne pas complètement mettre de côté le contenu du PGA annulé, il s'agit avant tout de commencer par définir une stratégie territoriale qui tienne compte de l'évolution des attentes de la population.

Question 4: Un PACom ne se limite de loin pas à son règlement. Cependant, est-ce qu'un passage en revue détaillé des 87 articles du RPGA 2019 a été fait pour estimer quels articles pourraient toujours être valables et quels articles ne le seraient plus? si oui, quelle en est la conclusion générale?

Comme évoqué dans la réponse précédente, avant de procéder à une analyse réglementaire article par article, il s'agit de mettre à jour la stratégie territoriale.

Question 5: En plus de l'obligation de traiter l'entier du territoire, ne suffirait-il pas aussi simplement d'annuler les zones réservées du PGA 2019 de Maula Ferran et Derray la Cor et de les réattribuer à un autre type de zone pour rendre le futur PACom conforme au droit?

La réponse juridique n'est pas si évidente. Indépendamment de l'obligation de «traiter l'entier du territoire», les bases du PGA annulé datent maintenant d'une vingtaine d'années et, comme déjà indiqué, rien ne prouve que la population accepte encore cette approche, sans remettre en question les principes. Pour légitimer cette interrogation, il est inutile de citer la votation sur les Grands Prés et ses arguments comme la perte d'espaces non bâtis ou la capacité des infrastructures publiques à supporter plus d'habitantes et habitants.

En conclusion et comme déjà présenté lors du préavis relatif à l'appel d'offres à mandataires de ce début d'année, la Municipalité est consciente de l'importance d'avoir rapidement un PACom. Cela ne doit toutefois pas se faire sans prendre en compte l'évolution des attentes de la population dans son élaboration.

La Municipalité espère avoir répondu à la satisfaction de l'interpellateur aux questions posées.

### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci pour les réponses. Je suis très satisfait d'entendre la réponse à la question 3, que le futur mandataire se questionne sur l'utilisation du PGA 2019, j'imagine que nous aurons l'occasion d'en reparler lors du préavis concernant ce mandataire.

Je suis étonné que 3,5 ans après l'annulation du PGA, il s'agisse encore de définir une stratégie territoriale, nous avons quand même eu 3,5 ans qui se sont écoulés.

Concernant la dernière question, vous dites que rien ne prouve que la population accepterait le fait de repartir du PGA 2019, c'est une façon de voir les choses, je pense que la population a certainement envie que ces travaux aboutissent au plus vite.

### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Brièvement vu qu'effectivement, quand bien même il y a plusieurs prises de parole qui ont été faites ces dernières séances, je vous rappelle que vous avez voté un amendement qui demandait un préavis relatif à l'élaboration du PACom pour cette fin d'année.

Je comprends que l'impatience sur ce dossier soit vive.

Je me permets de préciser à M. Müller qu'un PACom et une stratégie de PACom, devraient suivre une stratégie au niveau de l'agglomération or celle-ci n'est pas encore en œuvre.

Nous essayons d'accélérer les choses. Mais il y a un ordre à respecter, même si essayons de faire des choses en parallèle. J'ai eu l'occasion de le dire régulièrement, il aurait été imprudent d'aller plus vite.

Encore une fois, la Municipalité se permet de le rappeler: comme le vote des Grands Prés le démontre, les attentes ont changé. Surtout étant donné que c'était une parcelle qui amenée à être construite et densifiée, y compris dans les stratégies envisagées par l'agglomération jusqu'à ce jour.

Pour le reste je ne prétends pas pouvoir parler au nom de la population. Pourtant, je pense que nous représentons toutes et tous une partie de la population, y compris la Municipalité. Je connais certaines personnes qui vivent très bien sur la commune de Montreux et ceci malgré les zones réservées avec des droits à bâtir restreints. Pour ces personnes, la question du plan d'affectation est largement secondaire en regard d'autres enjeux du quotidien. Je ne propose pas de lancer le débat, nous représentons chacun une partie de la population et nous en connaissons tous qui ont des avis divergents.

Pour conclure, je confirme que ce sera très prochainement l'occasion, à savoir en fin d'année, de discuter de tout cela grâce à un préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### 10.5 Interpellation de M. Dominik Hunziker «Des petits trous partout».

#### M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Le saviez-vous? Selon Swisscom, Montreux sera une des premières villes suisses entièrement raccordée à la fibre optique. Le câblage cuivre deviendra obsolète et sera donc démonté.

Une obligation de se raccorder à la fibre optique ne me dérange pas pourvu que le prix du raccordement n'augmente pas.

Depuis quelques mois, je vois des travaux de grande envergure de tirage de fibre optique, sur tout notre territoire du lac à Orgevaux en passant par Caux et peut-être même jusqu'aux Rochers-de-

Naye. D'où le titre de mon interpellation: des petits trous partout.

Je peux bien comprendre que pour réaliser ces travaux complexes, il faut des petits trous partout, mais ce que je ne comprends pas, c'est pour quelle raison ces petits trous partout restent ouverts plusieurs mois et sont simplement remblayés avec du tout-venant. Ils restent dans cet état plusieurs semaines avant d'être rebouchés avec du goudron. Ceci représente un danger considérable pour les deux roues, que ce soient des motos ou des cyclistes. De petits gravillons sortent des trous.

Lorsqu'il pleut, ces petits trous partout deviennent des petits lacs partout de plusieurs centimètres de profondeur.

J'ai aussi constaté à plusieurs endroits que les trous ont été rebouchés avec une fine couche de béton à la place de goudron, et que fréquemment les marquages au sol, comme les lignes blanches, les délimitations des places de parc ou encore les passages piétons sont détériorés.

De plus, ces marquages ne sont pas repeints.

Cette même problématique peut être constatée lors de la pose de nouveaux regards. Le goudron est posé seulement plusieurs mois après la mise en place de ces derniers.

J'ai également constaté que lors des chantiers, le gabarit de 2 mètres 60 n'est pas garanti pour le passage des camions, et que la signalisation sur place est inadéquate et insuffisante. Voici deux exemples:

Le premier à la hauteur du chalet «Notre Abri» au numéro 35 de la route d'Adversan: Un camion, en passant dans l'herbe pour éviter un trou, a bloqué la route. En effet, l'axe du camion est resté bloqué sur le goudron. Comme la route de la Cergniaule était fermée, le vallon n'était plus accessible, ni pour les pompiers, ni pour la police, ni pour les ambulances, et surtout ni pour ses habitants qui ne pouvaient plus rentrer chez eux ou ont été obligés à rester à l'alpage,

ce que je considère quand même comme très grave.

Deuxième exemple, non loin du numéro 7 de la route de Sottex à Chernelx:

Un immense rouleau de fibre optique est posé au milieu de la route, ce qui rend le passage de camions impossible. Le camion-poubelle a forcé le passage et vous pouvez voir le résultat, la petite bordure en béton a été détruite.

Par conséquent, je pose les questions suivantes à la municipalité:

- 1) Une fois l'autorisation donnée pour ces chantiers, sont-ils suivis par la municipalité?
- 2) Est-il autorisé de reboucher les fouilles avec du tout-venant sur une route ouverte à la circulation, et cela sur une longue période. En cas d'accident, qui serait responsable?
- 3) Est-il autorisé de reboucher les trous avec une fine couche de béton à la place de goudron?
- 4) Lors de fouilles, le marquage au sol détérioré doit-il être repeint une fois les travaux terminés, et aux frais de qui?
- 5) Si les chantiers sont suivis, pour quelle raison la situation sur la route de Sottex est restée ainsi durant deux semaines? Et qui payera la bordure en béton détruite?
- 6) Et si je n'avais pas déposé cette interpellation, combien de temps faudrait-il pour que cette bordure en béton soit réparée?

Je remercie par avance la municipalité pour les réponses qu'elle me fournira.

M. Chiaradia indique que la Municipalité répondra par écrit.

### 10.6 Interpellation de M. Samuel Roch «Economie d'énergie ou grands projets lumineux?».

#### M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues, Voici une année, nombre de nos discussions du quotidien étaient rythmée par la crise énergétique



# TAVERNE DU CHÂTEAU DE CHILLON

# VIANDES D'EXCEPTION

  
**GRILL MOUNTAIN**  
MONTREUX | HAUTE-NENDAZ

**RESTAURANT**  
VIANDES & FROMAGES



(Noté: 5 étoiles Tripadvisor et Google)

**FONDUE CHINOISE ET VIGNERONNE**



Viandes à griller soi-même sur brique de sel de l'Himalaya (plus de 10 sortes de viandes)



**TABLE DES CHEVALIERS**  
50 PERSONNES SUR LA MÊME TABLE  
MARIAGES, REPAS D'ENTREPRISE  
EVJ / EVG



**ASSIETTE DU JOUR**



Pâtes maison flanées dans la meule de fromage en salle



**FONDUES**



**RACLETTE**

AVENUE DE CHILLON 24 - 1820 VEYTAUX - TÉL. 021 961 19 70 - [www.grillmountain.ch](http://www.grillmountain.ch)

# JAQUET SA

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTION  
MONTREUX - RENNAZ**

**021/963 11 43**

**jaquet@jaquetconstruction.ch**



**Niko  
Immobilier  
Sàrl**

ZA La Coche 11  
1852 Roche  
Tél. 021 965 62 30  
Mobile 079 679 07 08

**DEPOTS, LOCAUX COMMERCIAUX et BUREAUX  
A LOUER OU VENDRE  
sur Montreux, Veytaux, Roche et Bouveret VS**

# PNEUS NICOLA

Pneus Nicola | Route des Colondalles 18 | 1820 Montreux



**Nicola Iamartino**

Tél. 021 963 13 14

**Continental**  
The Future in Motion



*Merci  
à nos annonceurs!*



**Perréaz**

**Paysagiste  
Entretien d'immeuble**

[www: prodirectories.net/perreazpaysagiste](http://www.prodirectories.net/perreazpaysagiste)

Rte d'Arzillière 12  
1822 Chernex  
078 824 19 16

**Electro'Dep** Sàrl

Votre spécialiste électroménager

**RÉPARATION  
TOUTES MARQUES**

**Astrit Demaj**  
Gérant

**079 446 07 07**

Rue de la Gare 23 - 1820 Montreux  
[info@electrodep.ch](mailto:info@electrodep.ch)  
[www.electrodep.ch](http://www.electrodep.ch)

**L.T. Peinture** Luigi Troisio

PLÂTRERIE - PEINTURE - RENOVATION - FAÇADES



Ch de Baugy 3  
1815 CLARENS

Mobile: 079 683 33 02

[info@ltpeinture.ch](mailto:info@ltpeinture.ch)  
[www.ltpeinture.ch](http://www.ltpeinture.ch)



Official Partner

**Alexandre GOUMAZ**

Diplômé fédéral en assurances  
Agence de Montreux  
Avenue du Casino 50  
1820 Montreux  
Mobile: 079 212 70 54

Courriel: [alexandre.goumaz@bluewin.ch](mailto:alexandre.goumaz@bluewin.ch)

# Metal Assistance SA

**Portes de garage – Abri PC  
Ventilation – Boîtes aux lettres**

Zone industrielle C114 - 1844 Villeneuve  
Tél. +41 21 960 42 30

E-mail: [info@metalassistance.com](mailto:info@metalassistance.com)

**[www.metalassistance.com](http://www.metalassistance.com)**

## Votre imprimerie locale sur la Riviera et dans le Chablais !

flyers • entêtes de lettres • enveloppes • catalogues • dépliants touristiques et commerciaux  
blocs-notes • livrets de fête • sets de table • mailings • livres • affiches et bien plus encore !

# PCL

TOUTE L'IMPRIMERIE

Ch. du Chêne 14 • 1020 Renens  
021 317 51 51 • info@pcl.ch

Rue Colomb 11 • 1860 Aigle  
024 524 41 00 • chablais@pcl.ch

Imprimés labellisés Swiss Made, FSC, Imprim'Vert, climatiquement neutres

sur votre 1<sup>ère</sup> commande  
**-20%**



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ  
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION  
ET D'ORGANISATION

Plus de **35** ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le  
1<sup>er</sup> janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL  
Av. des Alpes 36  
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch  
www.fiduciaire-antoniadis.ch



# Bravata SA

- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS
- RÉNOVATIONS

Ch. de Praz Roussy 2  
1032 Romanel-sur-Lausanne  
Tél. 021 922 24 58 – Fax 021 922 24 59

## Carrosserie du Crêt SA

Peinture au four / Marbre universel Celette



HALIL HEBIBI  
Administrateur



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve  
Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36  
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch

## AG ANDRE GLAPPEY SA

ESTELEC SA RIVIERA

Entreprises générales d'électricité, actives dans le  
Chablais Vaudois depuis plus de 40 ans

Installations électriques - Téléphonie - Câblage informatique



Zone Industrielle C114 – 1844 Villeneuve  
021/968.20.68 – info@glappeysa.ch

## Nettoyage de votre véhicule

AU RATON  
LAVEUR

Nouveau à Chailly-Montreux  
Lavage de votre voiture.  
Intérieur et extérieur

Sur rendez-vous au  
021 964 31 91



Dès  
50.-

&  
On vous prête  
une voiture  
gratuitement

Rte des Châtaigners 3  
1816 Chailly-Montreux

\*Véhicules spéciaux et très sales tarif sur devis

annoncée pour l'hivers. De nombreuses mesures ont été prises tant dans le privé que dans le publique et elles ont eu comme conséquence de nous épargner un Black- Out redouté par toutes et tous.

L'une des mesures prise par notre Commune fin 2022 était de diminuer les éclairages festifs de Noël dans les villages. Bien qu'un peu déçus, les habitants des villages ont dans l'ensemble bien compris la nécessité de participer à un effort commun. Cependant quelques interrogations se faisaient déjà entendre au sujet de la proportionnalité de cette mesure au vu de l'abondance d'éclairage festifs (bien que somptueux) au centre de Montreux.

A la suite de cette période, une prise de conscience a mené à l'idée que des mesures durables devaient être prise. C'est ainsi que les villages de Chailly et Tavel sont actuellement les acteurs d'une mesure test pour la commune qui consiste en l'extinction de l'éclairage publique la nuit de 23h à 5 du matin. Cette mesure a pour but l'économie d'énergie proprement dite mais aussi, et je cite le communiqué officiel à ce sujet, «de préserver le paysage nocturne, protéger l'environnement et favori-

ser la sauvegarde de la biodiversité». Encore une fois, ce test plait ou déplaît aux habitants qui l'expérimente en ce moment mais son but est globalement bien compris.

Le 31 octobre derniers, la Municipalité annonçait aux présidents et gouverneurs des villages que la réduction des éclairages festifs était reconduite en 2023.

L'étonnement a été grand mais il a été surtout attendu par les villageois de sentir que l'effort est effectivement un effort commun et que le sentiment de non proportionnalité entre les villages et le centre se ferait moins ressentir cette année.

Cette attente a été définitivement rompue 9 jours plus tard lors que l'annonce de la projection du plus grand père-Noël au monde sur les Rochers-de-Naye est parue sur les réseaux.

Les réactions des villageois que j'ai pu entendre et recevoir sont unanimement teintée de colère, d'outrance et de sentiment de tromperie dans les communications qui leur sont faites. En effet, les mesures décrites ci-dessus sont dès lors bien moins comprises et tolérées et considérées comme anecdotique puisque d'autres réalités sur notre territoire se produisent dans l'ignorance totale des paysages nocturnes, de l'environnement et de la biodiversité.

Voici donc mes questions à la Municipalité:

1. Par quelle autorité et selon quel procédé (POCAMA?) ce happening lumineux aux Rochers-de-Naye a été autorisé?

2. Pourquoi un communiqué officiel n'a pas été transmis par la Municipalité à ce sujet?

3. Comment la Municipalité justifie-t-elle d'imposer aux habitants des villages des mesures qui impacte leurs quotidiens alors que des grands projets lumineux se tiennent simultanément sur notre territoire?

4. Comment la Municipalité se positionne-t-elle sur la question de la proportionnalité entre les

mesures présent dans les villages et l'abondance lumineuse constatée au centre de Montreux, (mais pas que)?

Je remercie la municipalité pour ses réponses. Je vous remercie pour votre attention.

**M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En réponse aux questions de M. l'interpellateur, la Municipalité répond de la manière suivante.

1. *Par quelle autorité et selon quel procédé (POCAMA?) ce happening lumineux aux Rochers-de-Naye a été autorisé?*

Comme déjà dit la Municipalité n'a, à ce jour, délivré aucune autorisation en lien avec cet événement. Pour l'heure seule une demande par courrier électronique est parvenue à la Municipalité.

2. *Pourquoi un communiqué officiel n'a pas été transmis par la Municipalité à ce sujet?*

Aucune demande d'autorisation n'a été déposée par Montreux Noël jusqu'au 9 novembre 2023 dans l'après-midi, soit après l'annonce publique de la tenue de l'événement. Ni la Municipalité, ni l'administration communale n'étaient au courant de ce projet jusqu'à diffusion de l'information via les médias et réseaux sociaux intervenu le 8 novembre 2023.

3. *Comment la Municipalité justifie-t-elle d'imposer aux habitants des villages des mesures qui impacte leurs quotidiens alors que des grands projets lumineux se tiennent simultanément sur notre territoire?*

La Municipalité n'ayant été sollicitée en aucune manière en amont du projet, elle n'a pas pu se déterminer sur le sujet et rappelle toutefois à ce stade qu'il s'agit d'une projection prévue pour 1 heure environ.

4. *Comment la Municipalité se positionne-t-elle sur la question de la proportionnalité entre les mesures présent dans les villages et l'abondance lumineuse constatée au centre de Montreux, (mais pas que)?*

Cette dernière question ayant une portée plus générale que celle de la projection par Montreux Noël sur la façade des Rochers-de-Naye, une réponse écrite sera rapportée sur ce point. J'espère avoir ainsi répondu aux attentes de M. l'interpellateur.

M. Roch remercie M. Piemontesi pour ses réponses et pour les compléments qui suivront par écrit.

## SUPER LOTO PAR ABONNEMENT

**Dimanche 25 février 2024 à 14h00**  
**Salle du Pierrier à Clarens**

Ouverture des portes à 13h00  
Début du loto à 14h00  
Prix de l'abonnement (24 tours):

**Fr. 60.-**

**Fromages à raclette, corbeilles,  
paniers du boucher, bouteilles de vin,  
liqueurs, appareils ménager, Hi-Fi,  
bons restaurant, etc.**

**Premier tour GRATUIT**  
Tirage au sort des abonnements.

Abonnement en vente à l'entrée  
ou par réservation à:  
[francisbruelhart@bluwin.ch](mailto:francisbruelhart@bluwin.ch)

ORGANISATION:  
SKI-CLUB ROCHERS-DE-NAYE  
ET CLUB ATHLÉTIQUE MONTREUX



CLUB ATHLÉTIQUE MONTREUX  
COURSE MONTREUX LES ROCHERS-DE-NAYE  
CHAQUE PREMIER DIMANCHE DE JUILLET



## **BARRIÈRE** **TRAITEUR & ÉVÈNEMENTS**

Dans les espaces du Casino Barrière Montreux,  
ou dans le lieu de votre choix,  
**Barrière Traiteur** s'occupe de tout,  
selon vos goûts et vos envies.

[www.barriere-events.ch](http://www.barriere-events.ch)



# **CASINO BARRIÈRE** **MONTREUX**

**RUE DU THÉÂTRE 9 • 1820 MONTREUX**

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.  
GAINS, CADEAUX, BOISSONS À L'EXCEPTION DES SPIRITUEUX ET ALCOPOPS.  
JOUER COMPORTE DES RISQUES - ENDETTEMENT, DÉPENDANCE - APPELEZ LA LIGNE SOS-JEU 0800 040 080 (GRATUIT ET ANONYME).

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 11. DIVERS

M. le Président ouvre la discussion.

### Mme Anna Krenger (DA)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je prends la parole à la fin de ce Conseil car je n'ai pas su trouver les mots sur le moment face à certains échanges que j'ai pu observer ce soir, et ce n'est malheureusement pas la première fois que j'observe cela lors de ce Conseil. Je vous partage mon ressenti, ce n'est certes qu'un ressenti, mais je pense que cela parlera à plusieurs femmes de ce Conseil. Je suis outrée de la manière dont la parole des femmes a été reçue et écoutée. En effet, pour ne citer que ce soir et un exemple, lors des échanges sur les crèches, les femmes se sont pour une fois plus exprimées qu'à l'habitude et il y a eu du bruit lors des prises de paroles et une remise en cause de légitimité.

Il y a eu 7 prises de paroles de femmes conseillères (de 4 femmes différentes) hors rapport de présidence ce soir, dont 3 ont été rectifiées ou commentées de manière inappropriée selon moi. Est-ce que vous pensez que c'est par flemme qu'il y a si peu de prises de parole? Par manque de compétence? Non, je pense que c'est parce que l'on siège dans un milieu à majorité masculine, et que nous n'avons pas été éduquées et encouragées dans cette société patriarcale à prendre la parole. Et que chaque prise de parole demande du courage. Je ne vous demande pas un traitement de faveur, non merci, mais au moins le même respect que vous accordez aux hommes au sein de ce Conseil.

Et voilà nous sommes à 8 prises de paroles de femmes.

### Mme Anne Saito (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Nous serons 9 à avoir pris la parole ce soir.

Peut-être que vous avez aussi pris connaissance comme moi il y a quelques semaines, que l'abri d'urgence du Hublot qui est géré par Caritas Vevey, a été fermé. J'ai essayé de les contacter, mais je n'ai malheureusement pas pu avoir quelqu'un directement au téléphone, mais si vous allez sur le site de Caritas, vous pouvez voir que cet abri d'urgence est fermé temporairement sans autre indication.

Ma question est la suivante, je voudrais savoir si la Municipalité a été contactée par Caritas, parce que selon un article paru dans la presse, il s'avère qu'il n'existe plus d'abri d'urgence pour cet hiver, jusqu'à avis contraire, dans la région de la Riviera.

Quand vous allez sur le site Caritas vous pouvez indiquer votre code postal et vous êtes renvoyé à Nyon ou à Yverdon. Nous savons très bien que les personnes en situation de précarité ou sans abri n'ont pas les moyens de se déplacer si loin.

Ma dernière question est, est-ce que la Commune a prévu une procédure pour ce type de personnes en cas de grand froid, par exemple prévoir en hiver un concept similaire comme ce qui est prévu en cas de canicule pour les personnes vulnérables?

### M. le Président

Mme Saito, vous débordez un peu de la discussion des divers et votre intervention ressemble à un début d'interpellation. Je vous suggère de déposer une question simple à la Municipalité selon l'article 109 du règlement ou de développer une interpellation lors de la prochaine séance. Etant donné que vous posez des questions ouvertes, je ne peux pas maintenir la discussion sur un objet qui n'a pas été porté à l'ordre du jour.

### Mme Anne Saito (VER)

Désolée, je ferai mieux la prochaine fois. Je souhaite savoir si la Municipalité a été interpellée à ce sujet?

### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité n'a pas été contactée dans cette affaire et je vous invite éventuellement à lire l'article du 24 Heures rédigé par Mme Hélène Jost et daté du 1er novembre, qui explique les raisons de cette fermeture provisoire.

### M. le Président

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Notre prochaine séance du Conseil aura lieu le 13 décembre 2023 et sera suivie d'une agape, afin de prévoir au mieux les quantités, celles et ceux qui ne pensent pas pouvoir participer à cet événement peuvent dès à présent le notifier à notre secrétaire par e-mail.

Je remercie toutes les conseillères et tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, ainsi que le dispose l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Avant de quitter la salle, veuillez s'il vous plait reprendre vos cartes de vote, rabattre la tablette de votre place, reprendre vos effets personnels, rendre à l'huissier les cartes empruntées et débarrasser les bouteilles d'eau PET.

Il est 22 h 07, M. Tal Luder, Président, lève la séance.



QR-Code PV 11.10.2023

**Genre & Emonet SA**  
Montreux | Lausanne  
A votre service depuis 1994

 GÉRANCE
  COPROPRIÉTÉ
  COURTAGE
  COMPTABILITÉ

[www.genre-emonet.ch](http://www.genre-emonet.ch)

Procès-verbaux des séances des 6 septembre et 15 novembre 2023.  
Les versions complètes des procès-verbaux peuvent être obtenues au greffe municipal.



# MoineImmobilier Sàrl

## MATCHES DE CHAMPIONNAT 2<sup>e</sup> LIGUE DU FC RAPID MONTREUX, SAISON 2023-2024



### 2<sup>e</sup> tour

**DI 10. 03. 2024 14h30 Echallens II - FC Rapid Montreux I**  
Centre sportif des 3 Sapins Terrain principale Echallens

**DI 17.03.2024 10h30**  
**Sport Lausanne Benfica - FC Rapid-Montreux I**  
Centre sportif Chavanne VD

**SA 23.03.2024 18h00**  
**FC Rapid-Montreux I - Stade Lausanne Ouchy SA II**  
Stade de Chailly - Terrain principal 1, Montreux.

**SA 06.04. 2024 17h00 ES Malley I - FC Rapid Montreux I**  
Centre sportif stade de la Tulière Lausanne

**SA 13.04.2024 18h00**  
**FC Rapid-Montreux I - Racing club Lausanne I**  
Stade de Chailly - Terrain principal 1, Montreux.

**MA 16.04.2024 18h00 Vevey Sport II - FC Rapid Montreux I**  
Stade Copet II Vevey

**SA 20 .04.2024 19h00 FC Aigle I - FC Rapid-Montreux I**  
Les Glariers Terrain principal Aigle

**SA 27.04.2024 18h00 FC Rapid-Montreux I - FC Crissier I**  
Stade de Chailly - Terrain principal 1, Montreux

**SA 04 05 2024 17h00 FC Azzurri 90 LS - FC Rapid Montreux I**  
Centre sportif de Chavanne terrain I Chavanne VD

**SA 11.05.2024 18h00 FC Rapid-Montreux I - Renens I**  
Stade de Chailly - Terrain principal 1, Montreux

**DI 19.05 2024 14H30 Lutry Football - FC Rapid Montreux I**  
Terrain du Grand Pont Lutry

**SA 25.05.2024 19h00 FC Rapid-Montreux I- Bosna Yverdon I**  
Stade de Chailly - Terrain principal 1, Montreux

**DI 02.06 2024 16h00 FC Montreux-Sport I - FC Rapid Montreux I**  
Stade de Chailly - Terrain principal 1, Montreux

**Benjamin Moine, Président du FC Rapid Montreux - benjmoine@hotmail.com**



ébénisterie

agencement

menuiserie

cuisine



### Nos Ateliers

Wider SA Montreux  
Chemin du Pierrier 1  
1815 Clarens  
Tél. +41 21 989 22 66  
montreux@wider-sa.ch

Wider SA Genève  
Route des Moulières 10 bis  
1242 Satigny  
Tél. +41 22 949 09 09  
geneve@wider-sa.ch

Wider SA  
Route de la Chaux 5  
1030 Bussigny  
Tél. +41 21 804 99 66  
bussigny@wider-sa.ch

### Notre Showroom

Espace Wider  
Route de la Chaux 5  
1030 Bussigny  
Tél. +41 21 804 99 66  
bussigny@wider-sa.ch

ANNAMARIA  
**CAMMILLI**  
FIRENZE



JEWELLERY PALACE

Fine Jewellery & Swiss Watches

AV. CLAUDE-NOBS 2, 1820, MONTREUX VD

[WWW.JEWELLERYPALACE.CH](http://WWW.JEWELLERYPALACE.CH)